



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 19 mai 2019

Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler
en collaboration avec Anke Tresch, Laurent Bernhard et Lukas Lauener

Aarau, Lausanne et Lucerne ; juillet 2019

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : www.voto.swiss. Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORs forsbase.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr. Georg Lutz, Direktor FORs (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr. Daniel Kübler, Direktionsmitglied ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Prof. Dr. Anke Tresch, FORs (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)

Dr. Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

PD Dr. Oliver Lipps, FORs (oliver.lipps@fors.unil.ch)

Dr. Laurent Bernhard, FORs (laurent.bernhard@fors.unil.ch)

Laura Scaperrotta, FORs (laura.scaperrotta@fors.unil.ch)

Lukas Lauener, FORs (lukas.lauener@fors.unil.ch)

Urs Aellig, LINK (urs.aellig@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Elena Nitsche, LINK (elena.nitsche@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Thomas Milic, Alessandro Feller und Daniel Kübler, Zentrum für Demokratie Aarau (ZDA)
en collaboration avec Anke Tresch, Laurent Bernhard et Lukas Lauener, FORs

Contact

VOTO, c/o FORs, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss

info@voto.swiss

Traduction

Dominique Balmer (français), Francesco Papini (italien)

Citation du présent rapport

Thomas Milic, Alessandro Feller et Daniel Kübler (2019). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 19 mai 2019*. ZDA, FORs, LINK : Aarau/Lausanne/Lucerne.

Photo de couverture © Simon Zenger/Shutterstock.com

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. Les principaux résultats | 4 |
| 2. La participation..... | 7 |
| 3. La formation de l'opinion | 11 |
| <i>L'importance des objets</i> | <i>11</i> |
| <i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i> | <i>12</i> |
| <i>Le niveau d'information</i> | <i>13</i> |
| <i>La recherche d'information</i> | <i>14</i> |
| 4. Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) | 15 |
| <i>Le contexte</i> | <i>15</i> |
| <i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i> | <i>16</i> |
| <i>Les motivations</i> | <i>18</i> |
| <i>L'impact des arguments de vote</i> | <i>21</i> |
| <i>Les attitudes à l'égard des deux volets de la RFFA.....</i> | <i>26</i> |
| 5. Mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes | 29 |
| <i>Le contexte</i> | <i>29</i> |
| <i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i> | <i>29</i> |
| <i>Les motivations</i> | <i>33</i> |
| <i>L'impact des arguments de vote</i> | <i>35</i> |
| Annexe | 39 |
| <i>La collecte des données.....</i> | <i>39</i> |
| <i>La structure de l'échantillon.....</i> | <i>40</i> |
| <i>La pondération</i> | <i>40</i> |
| <i>L'inférence.....</i> | <i>40</i> |
| <i>Les tableaux</i> | <i>41</i> |

1. Les principaux résultats

Projet RFFA : le contenu l'a emporté sur la forme

La votation sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA) a été dominée par le souci de stabiliser l'AVS. La réforme de l'imposition des entreprises en a été la bénéficiaire, car elle était plus controversée auprès de votantes et des votants que le financement additionnel de l'AVS. Bien que largement critiquée, cette association des deux sujets a souvent été vue comme une opportunité de résoudre d'un coup deux problèmes urgents. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative à la votation fédérale du 19 mai 2019, menée auprès de 1'519 personnes ayant le droit de vote. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA), le centre de recherche FORS et l'institut de sondage LINK.

Réforme fiscale et financement de l'AVS : grâce au financement additionnel de l'AVS, la réforme de l'imposition des entreprises a obtenu une majorité confortable

L'association de la réforme de l'imposition des entreprises avec l'augmentation des recettes de l'AVS s'est révélée payante : d'une part, le financement additionnel de l'AVS n'était guère contesté et d'autre part, il a incité à peu près 13 % des votantes et des votants à se prononcer en faveur du projet RFFA malgré leurs réserves à l'égard de la réforme de l'imposition des entreprises, ce qui a permis à celle-ci de passer le cap de la votation populaire sans aucun problème. Le projet RFFA a présenté des difficultés de compréhension considérables, incitant une proportion de votantes et de votants particulièrement élevée à suivre les recommandations de vote : 19 %, soit près d'une personne sur cinq, y a eu recours. Contrairement aux votations précédentes sur la prévoyance vieillesse 2020 et sur la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III, les recommandations de voter oui étaient toutefois largement majoritaires.

Les opposants ont argumenté que l'objet était antidémocratique en raison de l'amalgame de deux sujets sans rapport direct. Même si une majorité de l'électorat partageait cet avis, nombreux étaient celles et ceux qui ont vu dans cette association l'opportunité de résoudre deux problèmes urgents d'un seul coup. Appelés à choisir entre un non pour des raisons de forme et un oui commandé par des considérations de fond, la plupart des votantes et des votants ont penché en faveur du oui. Inversement, seul une petite majorité a rejeté le projet RFFA uniquement pour des raisons de forme.

Mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes : si la position vis-à-vis de l'UE a joué un rôle essentiel, cette votation n'a pas été considérée comme un tournant dans les relations Suisse-UE

Les personnes favorables à l'ouverture de la Suisse ont généralement voté oui, alors que celles qui ont une vision d'une Suisse plus repliée sur elle-même ont pour la plupart voté non. Cela ne veut pas dire que la protection contre l'utilisation abusive des armes n'a pas eu d'importance : en fait, les personnes ayant soutenu cet objet ont même nommé ce motif un peu plus souvent que d'autres motifs en rapport avec Schengen ou avec l'UE. En règle générale, les personnes résolument opposées à l'usage abusif des armes étaient cependant *aussi* favorables à une politique d'ouverture, *mais l'inverse n'était pas vrai* pour les partisans du non. La catégorie de votantes et de votants qui a permis à l'objet d'obtenir une majorité confortable est celle des personnes qui ne considéraient pas forcément nécessaire (voire urgent) d'adopter une réglementation plus restrictive, mais qui ne voulaient pas mettre en péril les accords de Schengen et de Dublin.

Le verdict populaire sur cet objet ne peut malgré tout pas être considéré comme un vote pour ou contre l'UE, car beaucoup ne lui ont pas accordé cette importance : la votation sur la modification de la directive de l'UE sur les armes a souvent été qualifiée de nettement moins significative que, par exemple, la votation sur la RFFA ou sur l'initiative pour l'autodétermination (2018). Cette perception s'explique par les conséquences attendues en cas de rejet de l'objet. Seule une minorité de votantes

et de votants pensaient en effet que la Suisse pourrait être exclue des accords de Schengen et de Dublin. La plupart étaient au contraire assez surs, voire persuadés, que la Suisse n'aurait pas perdu sa qualité de membre aux accords de Schengen et de Dublin même si un non était ressorti des urnes. C'est ce qui explique le taux de participation extraordinairement bas pour une votation en rapport avec l'UE.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 19 mai 2019, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) et sur la mise en œuvre d'une modification de la directive de l'UE sur les armes (développement de l'acquis de Schengen). Les deux objets ont été acceptés.

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'519 votantes et votants entre le 20 mai et le 6 juin 2019. 807 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 389 en Suisse romande et 324 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 24,9 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

2. La participation

Le 19 mai 2019, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur deux objets : la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (ci-après : RFFA) et la mise en œuvre d'une modification de la directive de l'UE sur les armes (ci-après : directive de l'UE sur les armes). Le taux de participation de 43,9 %, était en-dessous de la moyenne¹, alors même que la RFFA avait souvent été caractérisée comme étant « l'un des projets les plus importants de la législature en cours »² avant la votation.³ La participation était donc inférieure tant à celle qui avait été enregistrée pour la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 (24.09.2017, 47,4 %) qu'à celle établie pour la réforme de l'imposition des entreprises III (12.02.2017, 46,6 %). Sous l'angle de la participation au processus démocratique, la comparaison de la directive de l'UE sur les armes avec d'autres objets relatifs aux rapports entre la Suisse et l'Union européenne⁴ donne un résultat encore plus décevant : le taux de participation moyen aux votations sur des objets relatifs à l'UE est de 51,2 %. Le pourcentage de 43,9 % établi pour le scrutin du 19 mai 2019 est donc bien loin de cette valeur de référence. En résumé : les deux objets de la dernière votation ont, contre toute attente, eu un pouvoir de mobilisation relativement faible.

Dans le tableau 2-1, le taux de participation est détaillé en fonction d'un choix de critères sociodémographiques. Comme d'habitude, les principaux facteurs de motivation ont été l'âge et le niveau de formation : encore une fois, les personnes d'un certain âge ont participé plus assidûment que les plus jeunes et les personnes ayant un niveau de formation élevé étaient surreprésentées, alors que les personnes ayant un niveau de formation moins élevé étaient sous-représentées. Dans le cas de la votation du 19 mai 2019, on a donc retrouvé la structure de l'électorat caractéristique de nombreux scrutins précédents.

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants)

| Critères | Participation au scrutin (%) (pondéré) | n | V de Cramer/erreur standard |
|---|--|-------------|-----------------------------|
| Total | 44 | 1519 | |
| Age | | | V = 0.27*** |
| 18 à 29 ans | 26 | 179 | +/-6.4 |
| 30 à 39 ans | 34 | 97 | +/-9.5 |
| 40 à 49 ans | 37 | 207 | +/-6.6 |
| 50 à 59 ans | 44 | 265 | +/-6.0 |
| 60 à 69 ans | 53 | 288 | +/-5.8 |
| 70 ans et plus | 65 | 483 | +/-4.3 |
| Revenu équivalent | | | V = 0.14** |
| 1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250) | 38 | 351 | +/-5.1 |
| 2 ^e quartile (CHF 3'251-4'749) | 40 | 344 | +/-5.2 |
| 3 ^e quartile (CHF 4'750-6'630) | 51 | 298 | +/-5.7 |
| 4 ^e quartile (> CHF 6'720) | 55 | 313 | +/-5.5 |

¹ Pour la période de 2011 à 2018, le taux de participation moyen établi par l'OFS est de 45,9 %.

² Par exemple : <https://www.cvp.ch/fr/news/2019-01-26/le-pdc-fait-le-choix-de-la-concordance-et-des-solutions-viables>

³ Il s'agit là du taux de participation que l'Office fédéral de la statistique a établi pour la directive de l'UE sur les armes. Dans le cas de la RFFA, la participation était inférieure de 0,2 points de pourcentage. Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2019.html>.

⁴ Un aperçu des objets en rapport avec la politique européenne de la Suisse se trouve sur le site du Département fédéral des affaires étrangères : <https://www.eda.admin.ch/dea/fr/home/europapolitik/abstimmungen/waffenrichtlinie.html>

| Niveau de formation (diplôme) | | | V = 0.17*** |
|---|----|-----|--------------------|
| Sans formation post-obligatoire | 28 | 178 | +/-6.6 |
| Formation professionnelle initiale /apprentissage | 43 | 597 | +/-4.0 |
| Maturité/formation professionnelle supérieure | 42 | 328 | +/-5.4 |
| Haute école spécialisée/université/EPF | 55 | 412 | +/-4.8 |
| Statut professionnel | | | V = 0.26*** |
| Indépendant-e | 44 | 107 | +/-9.4 |
| Employé-e | 39 | 579 | +/-4.0 |
| Autres personnes actives | 22 | 54 | +/-11.1 |
| Personnes inactives en formation | 21 | 73 | +/-9.4 |
| Personnes inactives à la retraite | 63 | 568 | +/-4.0 |
| Femme/homme au foyer | 45 | 101 | +/-9.8 |
| Autres personnes inactives | 51 | 34 | +/-17.1 |

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95 %) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Certains facteurs politiques ont eu plus d'impact sur la participation que les critères socio-démographiques. Il ressort en effet du tableau 2-2 que la participation au scrutin était fortement dépendante de l'intérêt politique : seul 11 % des personnes interrogées ayant indiqué ne pas être intéressées du tout par la politique ont participé à la votation, alors que le taux de participation chez les personnes très intéressées politiquement atteignait 73 %.

A-t-on observé une mobilisation plus forte dans l'orbite de certains partis ou de certains camps politiques ? C'est aux extrémités de l'éventail politique – à gauche (54 %), mais aussi tout à droite (63 %) – que la participation a été la plus forte. Le taux de participation des votantes et des votants qui se réclament du centre était inférieur à la moyenne (38 %). De tous les partis, c'est l'UDC qui a eu le plus de peine à motiver ses troupes, puisque 35 % seulement ont pris part au scrutin. Mais à gauche non plus, les efforts de mobilisation n'ont pas été beaucoup plus fructueux : chez les Verts, à peu près six sympathisants sur dix (58 %) et chez le PS, plus de la moitié (51 %) ne se sont pas déplacés aux urnes. En comparaison, le taux de participation était relativement élevé dans l'orbite du PDC (60 %) et du PLR (58 %).⁵

⁵ A première vue, ces bilans de participation par partis ou camps politiques peuvent paraître contradictoires. Exemple : le taux de participation chez les personnes votant tout à droite était élevé, alors qu'il était bas chez les sympathisantes et sympathisants de l'UDC. Apparemment paradoxal, ce constat s'explique par le fait qu'une partie substantielle des personnes proches de l'UDC se positionne exactement au centre ou dans le camp de la droite modérée et que cette tranche de l'électorat UDC a été nettement moins assidue aux urnes que la tranche de l'électorat UDC se situant tout à droite de l'éventail politique. A gauche, la situation était analogue : les sympathisantes et sympathisants du PS se réclamant plutôt du centre ont voté en moins grand nombre que celles et ceux qui se sont positionnés tout à gauche.

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

| Critères | Participation au scrutin (%) (pondéré) | n | V de Cramer/erreur standard |
|--|--|-------------|-----------------------------|
| Total | 44 | 1519 | |
| Intérêt politique | | | V = 0.44*** |
| Très intéressé-e | 73 | 323 | +/-4.8 |
| Plutôt intéressé-e | 55 | 757 | +/-3.5 |
| Plutôt pas intéressé-e | 19 | 323 | +/-4.3 |
| Pas du tout intéressé-e | 11 | 116 | +/-5.6 |
| Sympathie politique | | | V = 0.22*** |
| PLR | 58 | 265 | +/-5.9 |
| PDC | 60 | 158 | +/-7.6 |
| PS | 49 | 245 | +/-6.3 |
| UDC | 35 | 189 | +/-6.8 |
| PVL | 57 | 73 | +/-11.4 |
| Les Verts | 42 | 116 | +/-9.0 |
| Autre parti | 48 | 84 | +/-10.7 |
| Aucun parti | 32 | 389 | +/-4.6 |
| Positionnement gauche-droite (0-10) | | | V = 0.14** |
| Tout à gauche (0-2) | 54 | 112 | +/-9.3 |
| Gauche (3,4) | 47 | 287 | +/-5.8 |
| Centre (5) | 38 | 566 | +/-4.0 |
| Droite (6,7) | 48 | 301 | +/-5.7 |
| Tout à droite (8-10) | 63 | 142 | +/-7.9 |

Mais quelles sont donc les raisons d'un tel manque d'intérêt pour ce scrutin ? Les enquêtes VOTO portent aussi sur les motifs d'abstention. Dans le cadre des sondages post-votations, les personnes n'ayant pas participé au scrutin sont confrontées à huit affirmations, qu'elles sont invitées à qualifier d'exactes ou d'inexactes. Le tableau 2-3 donne un aperçu des raisons de non-participation au scrutin du 19 mai 2019. Comme à l'accoutumée, les motifs les plus fréquemment invoqués par les abstentionnistes sont l'empêchement et l'oubli. Un bon quart des personnes n'ayant pas voté (26 %) ont affirmé ne pas s'être rendues aux urnes par manque d'intérêt pour les sujets de la votation. Cela peut paraître surprenant étant donné que l'enjeu était tout de même de taille dans le cas des deux objets selon l'avis général des médias. Une partie significative de l'électorat ne partageait manifestement pas ce point de vue.

26 % des personnes ayant le droit de vote ont affirmé être dépassées par la complexité des sujets. Cette proportion n'est pas hors du commun. Dans le cas de la votation sur la prévoyance vieillesse 2020 ou sur la réforme de l'imposition des entreprises III, la complexité des sujets avait découragé 35 % des non-votants dans le premier cas et 31 % dans le second de se rendre aux urnes. 22 % des non-votants ont estimé que le résultat était prévisible, raison pour laquelle ils n'ont pas jugé utile de voter. Ce motif a été invoqué relativement souvent par les personnes proches de l'UDC (28 %). Cela pourrait expliquer pourquoi une proportion extraordinairement élevée de sympathisantes et de sympathisants de l'UDC n'ont pas voté sur la question de la directive de l'UE sur les armes.

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

| Raisons de la non-participation | Part (%) |
|--|-----------------|
| Empêchement (vacances, maladie, etc.) | 42 |
| Oubli d'aller voter | 38 |
| Désintérêt pour les objets de la votation | 26 |
| Objets de la votation trop compliqués | 26 |
| Le résultat ne dépend pas de ma seule voix | 24 |
| Le résultat de la votation était clair | 22 |
| Indécision | 20 |
| Les votations ne peuvent rien changer de toute façon | 18 |

Le nombre d'abstentionnistes est de 453. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes interrogées ayant pris part à la votation ont été priées d'indiquer, sur une échelle de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que les deux objets soumis au vote avaient pour elles personnellement. Si la RFFA a obtenu une moyenne plus élevée (7,3) que la directive de l'UE sur les armes (6,5), l'électorat n'a malgré tout pas considéré la RFFA comme étant « le projet le plus important de la législature en cours ». Bien que portant sur un train de réformes allant largement au-delà d'un financement additionnel de l'AVS, la prévoyance vieillesse 2020 avait alors (24.9.2017) été vue comme étant plus importante (7,7). Il est intéressant de constater que ce n'était pas le cas de la réforme de l'imposition des entreprises III (6,7). La directive de l'UE sur les armes, pour sa part, a été jugée moyennement importante dans le meilleur des cas, notamment en comparaison avec d'autres objets portant sur les relations de la Suisse avec l'UE. En fait, il n'y a guère eu un autre objet relatif à l'UE auquel les votants aient accordé une importance aussi faible qu'à la directive de l'UE sur les armes : la moyenne des degrés d'importance a par exemple été de 7,3 pour les accords bilatéraux ([21.5.2000](#)), de 6,9 pour l'adhésion à Schengen et Dublin ([5.6.2005](#)), de 7,0 pour l'élargissement de la libre circulation des personnes (LCP) aux quinze nouveaux États membres de l'UE ([25.9.2005](#)) et même de 8,1 pour l'initiative sur l'immigration de masse ([9.2.2014](#)). Le degré d'importance moyen attribué à l'initiative pour l'autodétermination, qui s'est elle aussi distinguée par un taux de participation relativement bas, était de 7,5. Il n'y a que la votation sur les passeports biométriques ([17.5.2009](#)) qui a été jugée moins importante en moyenne (5,3). En résumé, on constate que si même les personnes ayant pris part au scrutin n'ont pas considéré la révision partielle de la loi sur les armes comme une question pouvant marquer un tournant dans la politique extérieure du pays, ce constat ne peut que s'appliquer à plus forte raison aux personnes n'y ayant pas pris part.

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)

| Degré d'importance | RFFA | Armes | Moyenne (2016 jusqu'à présent) |
|---------------------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| Très faible (0,1) | 2 | 5 | 4 |
| Faible (2-4) | 7 | 16 | 15 |
| Moyenne (5) | 9 | 16 | 13 |
| Grande (6-8) | 57 | 40 | 45 |
| Très grande (9,10) | 26 | 24 | 23 |
| Total | 100 | 100 | 100 |
| Moyenne arithmétique (n) | 7.3 (949) | 6.5 (966) | 6.6 |

Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

Le degré d'importance accordé à la RFFA ne varie guère d'un groupe spécifique à l'autre : il n'y a pratiquement pas eu de différences ni entre hommes et femmes ni entre les différentes régions du pays. Le seul écart notable a été constaté entre les catégories d'âge : parmi les votants, les jeunes ont considéré être moins concernés par la RFFA que les plus âgés. Dans le cas de la directive de l'UE sur les armes, les personnes accordant une grande importance aux accords bilatéraux ne l'ont pas jugée plus importante pour la Suisse que les personnes étant d'un avis contraire. En revanche, les votantes et les votants ayant une arme chez eux – une majorité d'entre eux pratiquent probablement le tir sportif - ont (logiquement) accordé plus d'importance à cet objet (7,1) que celles et ceux qui ne possèdent pas d'arme à feu (6,2).

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Pour chaque objet, les personnes interrogées ont en outre été invitées à indiquer si elles avaient trouvé la prise de décision plutôt aisée ou plutôt compliquée. Le tableau 3-2 donne un aperçu des réponses obtenues à la question des difficultés de compréhension. La directive de l'UE sur les armes n'a pas été jugée très complexe (seul 19 % des personnes interrogées ont trouvé la décision plutôt compliquée). La plupart n'ont donc manifestement pas eu de peine à comprendre l'enjeu de cet objet, ce qui n'était pas le cas de la réforme de la fiscalité et du financement de l'AVS : 45 % des votants ont indiqué avoir eu quelques difficultés à comprendre le projet. Comparée à la moyenne à compter de 2016, la RFFA entre donc dans la catégorie des objets considérés comme ardu. Ce qui est surprenant, c'est que l'ensemble du projet de RFFA, qui réunit le financement additionnel de l'AVS et la réforme de l'imposition des entreprises, n'a pas été perçu comme étant plus complexe sur le fond que chacun de ses deux volets *pris séparément*. À l'époque, (24.9.2017), la prévoyance vieillesse 2020 avait en effet été qualifiée de plutôt compliquée par 46 % des participants,⁶ alors que dans le cas de la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (12.02.2017), cette proportion était même de 74 %. En principe, on aurait pu s'attendre à ce qu'un projet portant sur deux questions complexes combinées dans un seul et même train de mesures soit d'autant plus indigeste pour l'électorat. Or, ce n'a pas été le cas.

Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)

| Difficultés de compréhension | RFFA | Armes | Moyenne (2016 jusqu'à présent) |
|--------------------------------|------|-------|--------------------------------|
| Décision plutôt aisée | 54 | 79 | 69 |
| Décision plutôt compliquée | 45 | 19 | 30 |
| Aucune indication, ne sait pas | 1 | 2 | 2 |

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %. Nombre de participants = 1'066.

Avant la votation sur la RFFA, la ligne de front partisane entre les camps du oui et du non ne reproduisait pas la constellation classique (« gauche » contre « droite ») telle qu'on la connaît dans le contexte de projets de politique sociale : le PS, par exemple, soutenait le projet, alors que les Verts y étaient opposés. De même, l'assemblée des délégués de l'UDC avait décidé la liberté de vote, alors que les jeunes du parti militaient résolument dans le camp du non. Cette situation parfois paradoxale n'a toutefois pas eu pour effet de déstabiliser les votants : les personnes proches de l'UDC, du PS et des Verts n'ont pas eu (notamment) plus de difficultés à se forger une opinion⁷ que l'ensemble de l'électorat. Elles n'ont pas non plus eu plus de peine à comprendre le projet de RFFA qu'elles n'en avaient eu à l'époque avec le projet de prévoyance vieillesse 2020.⁸ L'UDC était alors unanimement opposée à la réforme, alors que les dirigeants du PS et des Verts avaient uni leurs forces pour la soutenir.⁹

⁶ Dans le cas de la prévoyance vieillesse 2020, cette grande similitude peut s'expliquer par le fait que cet objet était un train de mesures combien plus complexe que le financement additionnel de l'AVS considéré séparément.

⁷ La part des personnes qui ont trouvé la décision plutôt compliquée était de 47 % dans les rangs de l'UDC, de 39 % seulement dans l'orbite du PS et de 52 % chez les Verts.

⁸ La proportion de celles et ceux qui avaient trouvé le projet de prévoyance vieillesse 2020 plutôt compliqué était de 39 % chez les sympathisants de l'UDC (différence par rapport à la RFFA : -8 points de pourcentage), de 48 % dans les rangs du PS (+9 points de pourcentage) et de 47 % chez les Verts (-5 points de pourcentage). Les personnes se disant proches de l'UDC ont donc eu tendance à avoir un peu plus de difficultés à saisir les tenants et aboutissants de la RFFA (liberté de vote, résistance des jeunes UDC) qu'elles n'en avaient eu avant la votation sur la prévoyance vieillesse 2020 (le parti avait alors recommandé de voter non). Dans le camp du PS, c'était exactement l'inverse. Rappelons toutefois que les écarts entre les deux projets ne sont pas très grands.

⁹ En comparaison avec la RIE III, les sympathisantes et sympathisants des partis en question ont eu beaucoup moins de peine à comprendre le projet. Dans le cas de la RIE III, il y avait en effet eu une proportion record de votants (74 %) affirmant avoir eu des difficultés à se forger une opinion sur le sujet.

Le sort de la directive de l'UE sur les armes a été scellé à un stade précoce de la campagne : plus de la moitié (55 %) des votantes et des votants ont indiqué avoir su d'emblée ce qu'ils ou elles allaient voter. Ce pourcentage est légèrement supérieur à la moyenne de 48 %. Dans le cas du projet RFFA, la situation n'était pas aussi claire, puisque seul quatre votants sur dix ont indiqué que leur décision de vote avait été prise d'emblée.

Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)

| Moment de la décision | RFFA | Armes | Moyenne (2016 jusqu'à présent) |
|-----------------------|------------------|------------------|--------------------------------|
| Dès le début | 40 | 55 | 48 |
| Pendant la campagne | 38 | 28 | 34 |
| Au dernier moment | 21 | 17 | 18 |
| Total (n) | 100 (955) | 100 (964) | 100 |

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1 %) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

Le niveau d'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et les votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation avec la question relative aux raisons de la décision de vote. Il a été construit de la manière suivante : les personnes ayant pu citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner des raisons concrètes pour justifier leur vote (« ne sait pas », « pas de réponse » et « pas compris / trop compliqué », etc.). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, ont reçu deux points. En conséquence, un total maximal de trois points était possible.

Il ressort du tableau 3-4 que le niveau d'information des personnes ayant pris part au vote était à peu près le même dans le cas de la directive de l'UE sur les armes (2,5 points) que dans le cas du projet de RFFA (2,4 points).

Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)

| Niveau d'information | RFFA | Armes |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| 0 point : pas informé-e | 3 | 4 |
| 1 point | 10 | 9 |
| 2 points | 29 | 26 |
| 3 points : informé-e | 58 | 62 |
| Total | 100 | 100 |
| Moyenne arithmétique (n) | 2.4 (958) | 2.5 (971) |

Remarque : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100 %.

La recherche d'information

Le tableau 3-5 fournit des informations quant à l'utilisation et l'intensité d'utilisation des sources d'information. Ces données se limitent aux déclarations des personnes interrogées ayant pris part à la votation. Comme à l'accoutumée, la lecture d'articles de journaux et du livret d'explications du Conseil fédéral (« Explications du Conseil fédéral ») revêt une importance majeure. Neuf votantes et votants sur dix ont indiqué avoir utilisé ces deux sources d'information. Comme d'habitude, viennent ensuite les émissions consacrées aux votations diffusées à la télévision ou à la radio.

Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 954-958)

| Source d'information | Taux d'utilisation en % | Intensité d'utilisation |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Articles dans les journaux | 89 | 6.4 |
| Livret d'explications du Conseil fédéral | 87 | 6.8 |
| Emissions sur la votation à la télévision | 80 | 6.0 |
| Emissions sur la votation à la radio | 66 | 5.0 |
| Affiches dans la rue | 65 | 3.4 |
| Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne | 63 | 4.9 |
| Annonces dans les journaux | 63 | 3.9 |
| Journaux ou prospectus de votation | 63 | 4.5 |
| Pages d'actualités sur Internet | 59 | 4.9 |
| Sondages | 58 | 4.4 |
| Informations sur le lieu de travail | 33 | 4.4 |
| Films et clips vidéo sur internet | 28 | 4.0 |
| Réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter | 26 | 4.0 |

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et de votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

4. Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA)

Le contexte

En 2017, le peuple suisse a rejeté deux projets importants de la législature en cours : la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) et la prévoyance vieillesse 2020. La nécessité de réformes était cependant incontestée dans les deux domaines. Les privilèges fiscaux accordés avant tout aux entreprises actives à l'échelle internationale étaient de plus en plus souvent critiqués à l'étranger et la situation financière de l'AVS ne s'était pas améliorée depuis le rejet du projet de prévoyance vieillesse 2020. Tant le Gouvernement que le Parlement ont donc remis l'ouvrage sur le métier au plus vite pour finalement soumettre au peuple la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS, qui devait permettre de résoudre les deux problèmes d'un seul coup.

Le projet de RFFA prévoyait d'abord de supprimer les privilèges fiscaux dont bénéficiaient les entreprises actives à l'échelle internationale. Ces privilèges étaient en effet très mal vus par l'OCDE et par l'UE. Pour permettre à la Suisse de rester malgré tout concurrentielle sur le plan fiscal, le projet comprenait aussi l'une ou l'autre mesure compensatoire. Grâce au nouvel instrument de la « patent box », les bénéfices provenant de brevets devaient ainsi être soumis à une imposition réduite et des déductions additionnelles devaient être autorisées pour la recherche et le développement. Dans le sillage de la RFFA, de nombreux cantons ont finalement décidé ou prévu une baisse d'impôts pour toutes les entreprises. La Confédération, pour sa part, devait céder aux cantons une part plus importante de l'impôt fédéral direct (21,2 % au lieu de 17 %). L'autre volet de la RFFA devait permettre à l'AVS d'obtenir un financement additionnel de quelque 2 milliards de francs dès 2020. La Confédération avait promis de verser une part de 800 millions de francs, le reste étant financé par les employeurs et les employés.

Ce projet avait le soutien du Conseil fédéral et des deux Chambres : au Conseil national, le projet de RFFA avait été adopté par 112 voix (contre 67 non et onze abstentions) et au Conseil des États, il avait obtenu 39 voix (quatre non et deux abstentions). La nouvelle loi a été combattue par différents comités référendaires¹⁰. À gauche, ce sont essentiellement les nouveaux privilèges fiscaux destinés aux entreprises qui étaient inacceptables, alors que certains jeunes partis bourgeois jugeaient anti-démocratique le fait d'associer deux sujets n'ayant aucun rapport entre eux.

Du côté des partis, le PS, le PLR, le PDC, le PBD et le PEV ont recommandé de voter oui, avec le soutien de différentes associations patronales. Le camp du non était composé des Verts, des Vert'libéraux ainsi que des sections Jeunes de nombreux partis de gauche comme de droite.¹¹ L'UDC, pour sa part, a décidé la liberté de vote, tout comme l'Union syndicale suisse.¹² Dans l'ensemble, la configuration partisane dans le camp du oui et dans le camp du non était très différente de celle qui existait avant les votations sur la RIE III et sur la prévoyance vieillesse 2020, lorsque la gauche avait (quasiment) fait bloc contre le projet de RIE III et la droite était (presque) unie pour combattre le projet de prévoyance vieillesse 2020.

Cette fois-ci, la campagne de votation a été moins animée qu'elle ne l'avait été avant les votations sur la RIE III et sur la prévoyance vieillesse 2020. En fin de compte, le projet de RFFA a été accepté à une majorité confortable de deux tiers des votants (66,4 %).

¹⁰ Il y avait un comité de gauche (Jeunes Verts, Verts, SSP, JS, Femmes Socialistes etc.), un comité formé de membres des Jeunes Radicaux et des Jeunes UDC ainsi qu'un « Comité Génération » rassemblant des membres des Jeunes Vert'lib et des Jeunes PBD.

¹¹ JS, Jeunes PBD et Jeunes UDC.

¹² Il y a cependant eu toute une série de mots d'ordre déviationnistes au niveau cantonal : deux sections cantonales du PLR et du PS ont recommandé de voter non alors que leurs partis recommandaient le oui ; du côté de l'UDC, 17 sections cantonales ont recommandé tantôt le oui (12), tantôt le non (5). Chez les Verts comme chez les Vert'libéraux, quatre sections cantonales n'ont pas suivi la recommandation de voter non donnée par leur parti au niveau suisse.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

La décision de vote sur la RFFA n'avait que très peu de liens avec les caractéristiques sociodémographiques. Le sexe, le revenu du ménage ou le niveau de formation n'ont en effet pas eu une influence significative sur la décision de vote. Seul l'âge a joué un certain rôle. Ainsi, c'est parmi le groupe des 18 à 29 ans que le pourcentage de oui à la RFFA était le plus faible (54 %) et chez les plus de 69 ans qu'il a été le plus élevé (75 %). Relevons toutefois que même parmi les 18 à 29 ans, le projet a été approuvé en majorité (54 %). Par ailleurs, le taux d'approbation à la RFFA n'augmente pas de façon linéaire avec l'âge des votantes et des votants. Le taux d'approbation parmi le groupe des 40 à 49 ans était en effet largement supérieur à la moyenne (74 %), alors que chez les 50 à 59 ans, il était presque aussi bas (59 %) que chez les votants les plus jeunes.

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

| Critères | Oui (en %) | n | V de Cramer/ Erreur standard |
|---|------------|------------|---------------------------------|
| Total | 66 | 958 | |
| Age | | | V = 0.16* |
| 18 à 29 ans | 54 | 69 | +/-11.8 |
| 30 à 39 ans | 61 | 47 | +/-14.1 |
| 40 à 49 ans | 74 | 112 | +/-8.2 |
| 50 à 59 ans | 59 | 168 | +/-7.5 |
| 60 à 69 ans | 64 | 202 | +/-6.6 |
| 70 ans et plus | 75 | 360 | +/-4.5 |
| Revenu équivalent | | | V = n.s. |
| 1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250) | 67 | 198 | +/-6.6 |
| 2 ^e quartile (CHF 3'251-4'749) | 64 | 219 | +/-6.4 |
| 3 ^e quartile (CHF 4'750-6'630) | 65 | 210 | +/-6.5 |
| 4 ^e quartile (> CHF 6'720) | 71 | 230 | +/-5.9 |

Le positionnement politique était plus significatif pour la décision de vote que les facteurs sociodémographiques (tableau 4-2). L'auto-classification idéologique a en effet eu une certaine influence sur la décision de vote : au centre de l'éventail politique, mais aussi dans les camps de la gauche modérée et de la droite modérée, la RFFA a obtenu une majorité confortable de deux tiers, voire plus. Tout à droite, le taux d'approbation était un peu plus bas (60 %), alors que tout à gauche, l'objet a été rejeté par une majorité (59 % de non). Conclusion : l'opposition à la RFFA venait essentiellement des votantes et des votants se situant tout à gauche de l'éventail politique.

L'analyse du vote par partis donne des résultats similaires. Les sympathisantes et sympathisants du PDC et du PLR ont en très grande majorité suivi le mot d'ordre de leur parti (à raison de 84 % et de 83 %). Les votants se positionnant dans l'orbite du PS ont eux aussi majoritairement soutenu le projet (61 %), mais leur discipline de vote était moins grande qu'elle ne l'était, par exemple, lors de la votation sur la prévoyance vieillesse 2020.¹³ La liberté de vote décidée par l'UDC a provoqué un clivage parmi ses membres : une moitié a dit oui (52 %), alors que l'autre a dit non (48 %). Les recommandations de vote des Verts et des Vert'libéraux, par contre, ont souvent été ignorées, puisque six personnes sur dix se réclamant de l'un de ces deux partis ont glissé un *oui* dans l'urne, *contrairement* au mot d'ordre de leur parti de référence (taux d'approbation : Verts : 58 %; Vert'libéraux : 62 %).

¹³ Les votants se disant proches du PS avaient dit oui à la prévoyance vieillesse 2020 à raison de 76 %.

Si la décision de vote a aussi été prise en fonction de certaines valeurs économiques et sociales, elle n'a pas été infléchie par d'autres convictions. Ce constat est un bon indice des critères en fonction desquels la ligne de conflit a divisé les partisans de la RFFA et ses opposants. Avant d'entrer dans les détails, relevons toutefois que l'attitude générale à l'égard de l'État social (nécessité de le développer ou de le restreindre) n'a manifestement pas été déterminante de la décision de vote. On aurait pourtant pu s'attendre au contraire si le volet AVS de la RFFA avait constitué le principal point de discordance aux yeux de la plupart des votants.¹⁴ C'est toutefois l'épreuve de force entre les partisans de l'interventionnisme de l'État et les partisans du libéralisme économique qui a été déterminant du sort de la RFFA : les personnes favorables aux interventions de l'État ont accueilli la RFFA avec scepticisme (51 % de oui), alors que les défenseurs de la libre concurrence l'ont carrément plébiscitée (71 % de oui). Si la question de la réglementation n'a qu'une importance marginale dans le contexte du financement additionnel de l'AVS, elle est fondamentale pour la fiscalité des entreprises. C'est en effet non moins que l'attractivité et la compétitivité de la place économique suisse qui était en jeu. Sur ce point, la division entre partisans et opposants était bien plus profonde¹⁵ que sur la question du financement additionnel de l'AVS, qui était souvent approuvé ou du moins toléré.

Finalement, la confiance dans le Conseil fédéral a également eu une certaine influence sur la décision. Les personnes ne faisant pas confiance au Conseil fédéral ont voté non à 60 %, alors que celles qui affirmaient avoir une confiance très élevée ont accepté le projet à raison de près de 80 %.

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

| Critères | Oui (en %) | n | V de Cramer/ erreur standard |
|--|------------|------------|---------------------------------|
| Total | 66 | 958 | |
| Positionnement gauche-droite (0-10) | | | V = 0.20*** |
| Tout à gauche (0-2) | 41 | 78 | +/-11.0 |
| Gauche (3,4) | 68 | 192 | +/-6.6 |
| Centre (5) | 71 | 346 | +/-4.8 |
| Droite (6,7) | 73 | 203 | +/-6.2 |
| Tout à droite (8-10) | 60 | 102 | +/-9.6 |
| Sympathie politique | | | V = 0.24*** |
| PLR | 83 | 198 | +/-5.2 |
| PDC | 84 | 122 | +/-6.5 |
| PS | 61 | 171 | +/-7.3 |
| UDC | 52 | 115 | +/-9.1 |
| PVL | 62 | 54 | +/-12.9 |
| Les Verts | 58 | 71 | +/-11.5 |
| Autre parti | 71 | 55 | +/-12.0 |
| Aucun parti | 59 | 172 | +/-7.4 |

¹⁴ On aurait pu s'attendre à ce que les votants favorables au développement de l'État social soient aussi favorables à un financement additionnel de l'AVS. Inversement, il paraîtrait logique que les votants souhaitant juguler les institutions sociales de l'État – ou du moins stopper leur développement – soient plus souvent opposés au financement additionnel de l'AVS que les personnes du premier groupe. Ce lien entre l'attitude vis-à-vis de l'État social et la propension à accepter le financement additionnel de l'AVS si la question avait été posée séparément (pour plus de détails à ce sujet, cf. « L'accueil réservé aux deux volets de la RFFA ») existe effectivement, même s'il est étonnamment faible. N.B. : les réponses à cette question hypothétique qui ne faisaient pas état d'une décision sur le fond n'ont pas été prises en compte.

¹⁵ La plausibilité empirique de cette conclusion est accrue par le constat suivant : on a demandé aux personnes interrogées si elles auraient accepté le volet de la RFFA consacré à l'imposition des entreprises si cet objet avait été soumis au peuple séparément (c'est-à-dire sans être combiné avec le financement additionnel de l'AVS). Les partisans d'interventions de l'État auraient effectivement rejeté le volet fiscal (60 % de non), alors que les champions du libéralisme l'auraient *accepté* avec la même majorité (60 % de oui). N.B. : les réponses à cette question hypothétique qui ne faisaient pas état d'une décision sur le fond n'ont pas été prises en compte.

| Valeur : intervention de l'Etat vs. concurrence | | | V = 0.16*** |
|---|----|-----|-------------|
| Davantage d'intervention de l'Etat | 51 | 179 | +/-7.3 |
| Valeur partagée | 69 | 402 | +/-4.5 |
| Davantage de concurrence dans le marché | 71 | 325 | +/-4.9 |
| Confiance dans le conseil fédéral (0-10) | | | V = 0.25*** |
| Très faible à faible (0-4) | 40 | 68 | +/-12.3 |
| Moyenne (5) | 55 | 91 | +/-10.6 |
| Elevée (6,7) | 60 | 314 | +/-5.4 |
| Très élevée (8-10) | 78 | 478 | +/-4.1 |

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes ayant pris part au sondage ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du oui ou du non.

D'abord, il est intéressant de déterminer *auquel des deux volets du projet* les personnes ayant voté oui font référence dans la motivation de leur décision de vote. Plus d'un tiers des personnes interrogées (35 %) n'ont fait référence *ni* à l'AVS *ni* à l'imposition des entreprises (RIE), mais ont invoqué un argument général dénué de motivation de fond ou de substance.¹⁶ 36 % ont *exclusivement* fait référence au financement de l'AVS, alors que la part de celles qui ont invoqué *uniquement* la RIE dans leur argumentation n'était que de 8 %. 11 % ont motivé leur décision en mettant en avant les avantages *à la fois* du financement de l'AVS *et* de la RIE. Environ 11 % ont explicitement nommé comme motif la *combinaison des deux volets*. Il ressort clairement de ce premier tour d'horizon que les personnes ayant voté oui qui ont nommé un argument de fond étaient motivées principalement par la question du financement de l'AVS.

Parmi les **motifs d'approbation** (tableau 4-3), c'est donc clairement la référence au volet AVS qui a prévalu. 29 % des personnes ayant voté oui ont indiqué l'assainissement de l'AVS comme principal motif de décision. Parmi elles, certaines (au total 4 % de toutes les personnes ayant voté oui) ont exprimé clairement qu'elles considéraient le financement additionnel de 2 milliards de francs non pas comme un remède, mais comme un moyen de soulager l'AVS à court terme. 8 % des personnes ayant voté oui ont estimé que leur vote allait permettre de garantir le niveau actuel des rentes (à moyen terme). Le oui au financement additionnel de l'AVS n'a par contre que rarement été considéré comme un moyen d'empêcher ou de retarder l'augmentation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes ou à 67 ans pour tous. Pourtant, une majorité des personnes ayant soutenu la RFFA étaient essentiellement motivées par le souci de redresser la situation financière de l'AVS (à court ou moyen terme).

Les votantes et les votants qui se sont focalisés principalement sur le volet de l'imposition des entreprises ont essentiellement fait référence aux pressions de l'étranger demandant la suppression des privilèges fiscaux. Les ajustements financiers prévus en compensation afin de garantir la compétitivité de la place financière suisse (adaptation de la péréquation financière, augmentation de la part de l'impôt fédéral direct destinée aux cantons etc.), n'ont par contre été invoqués comme motivations principale que par 3 % seulement des personnes ayant voté oui.

¹⁶ Certaines ont affirmé avoir suivi des recommandations ou se sont contentées de remarques générales comme « une réforme était nécessaire » sans préciser l'objet des mesures de réforme souhaitées.

7 % ont repris l'argument principal des opposants en l'inversant pour justifier leur décision de vote par le fait que la combinaison des deux sujets constituait finalement un bon compromis qui permettait de résoudre deux problèmes d'un coup.

Parmi les personnes ayant voté oui, un nombre considérable n'ont pas été en mesure de motiver leur décision par un argument de fond : près d'une sur cinq (19 %) a par exemple suivi une recommandation. La recommandation de vote la plus suivie était celle du Conseil fédéral puisqu'environ dix pour cent des personnes ayant voté oui l'ont indiquée comme principal motif de décision. Cette proportion est extraordinairement élevée. Normalement, des chiffres comparables n'apparaissent que dans le contexte d'objets très techniques ou extrêmement complexes. Dans 16 % des cas, les indications fournies au titre de la motivation de vote étaient vagues et très générales, si générales qu'il n'a pas été possible d'établir un lien matériel avec le contenu de l'objet. 4 %, finalement, ne savaient pas (ou plus) pourquoi ils ou elles avaient dit oui à cet objet. Le projet a donc donné du fil à retordre à un nombre considérable de votants, qui se sont dès lors rabattus sur des recommandations pour prendre leur décision. Cet état de fait a été à l'avantage du projet puisque, contrairement à ce qui s'était passé il y a deux ans, la plupart des grands partis et autres acteurs avaient recommandé de voter oui ou avaient, comme l'UDC, opté pour la liberté de vote.

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des partisans)

| | Premières réponses | | Ensemble des réponses | |
|--|--------------------|------------|-----------------------|-------------|
| | en % | n | en % | n |
| AVS I : assurer le financement de l'AVS | 29 | 206 | 43 | 303 |
| Il est urgent de refinancer l'AVS, de garantir son financement | 23 | 160 | 33 | 234 |
| Ce n'est qu'une mesure à court terme, le moyen d'obtenir un peu de répit | 4 | 30 | 7 | 47 |
| Autres réponses se rapportant au financement de l'AVS | 2 | 16 | 3 | 22 |
| AVS II : garantir les rentes (au niveau actuel) | 8 | 59 | 12 | 85 |
| AVS III : (empêcher le) relèvement de l'âge de la retraite | <1 | 1 | 1 | 5 |
| RIE I : pressions exercées par l'étranger/ les privilèges fiscaux accordés aux entreprises doivent être supprimés | 11 | 80 | 17 | 119 |
| RIE II : attractivité fiscale de la place économique suisse | 3 | 20 | 6 | 45 |
| Combinaison des deux sujets (p.ex. « juste ce qu'il fallait », « bon compromis ») | 7 | 47 | 9 | 67 |
| Généralités (ça me plaît ; idée sympathique) | 16 | 112 | 22 | 154 |
| Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres) | 19 | 139 | 24 | 169 |
| Motifs divers | 3 | 20 | 6 | 41 |
| Fausse réponse / erreur / confusion | <1 | 1 | 1 | 6 |
| Ne sait pas / pas de réponse | 4 | 31 | 4 | 31 |
| Total | 100 | 716 | 145 | 1025 |

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

La plupart des personnes ayant voté non l'ont fait pour des raisons de forme : plus de la moitié (53 %) des premières réponses données au titre des **motifs de refus** se rapportent à la combinaison de la prévoyance vieillesse avec l'imposition des entreprises. Beaucoup l'ont considérée comme un amalgame contre nature qu'ils ont jugé antidémocratique. Certains y ont même vu une atteinte à la Consti-

tution (« contrevient au principe de l'unité de la matière »). A gauche comme à droite, les opposants à la RFFA ont crié à la « magouille » : il s'agit là du motif de refus le plus souvent nommé, quel que soit le camp politique. Étonnamment, ce sont avant tout les votants les plus jeunes qui n'ont pas vu la chose sous cet angle : ils ont été nettement moins nombreux à invoquer l'argument du marchandage politique (24 %) que dans les autres classes d'âges. Cela peut surprendre étant donné que ce sont précisément les jeunes partis qui se sont servis de cet argument contre la RFFA.

Le motif de refus arrivant en deuxième position des raisons les plus souvent nommées se rapporte à l'imposition des entreprises en tant que telle : 13 % des personnes ayant voté non ont estimé que le projet équivalait à un cadeau fiscal fait aux entreprises ou craignaient que les pertes de recettes fiscales soient excessives. Comme on pouvait s'y attendre, ce motif a été invoqué avant tout dans l'orbite des partis de gauche (PS : 15 % ; Verts : 30 %). Proportionnellement, sont venus ensuite des motifs de refus se rapportant au financement de l'AVS. 11 % au total ont expliqué leur refus de la RFFA par un motif en lien avec le financement de l'AVS. La plupart de ces personnes ont argué du fait que ce financement additionnel faisait obstacle à une réforme durable et n'était rien d'autre qu'un emplâtre sur une jambe de bois. Ce sont les personnes proches des partis bourgeois qui ont invoqué ce motif le plus fréquemment (UDC : 22 % ; PLR : 13 %).

Assez souvent (11 %), les motifs de refus exprimés étaient généraux et sans rapport avec le fond de la question (p.ex. « trop compliqué »). Une petite partie des personnes ayant voté non ont en outre justifié leur décision de vote par le fait qu'elles avaient déjà voté non il y a deux ans. Il ne ressortait cependant pas toujours clairement de leurs réponses si elles faisaient référence à la prévoyance vieillesse 2020 ou à la RIE III (ou même aux deux).

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des opposants)

| | Premières réponses | | Ensemble des réponses | |
|---|--------------------|------------|-----------------------|------------|
| | en % | n | en % | n |
| Combinaison des deux sujets (« rien à voir l'un avec l'autre », « antidémocratique », « anticonstitutionnel ») | 53 | 127 | 58 | 141 |
| Imposition des entreprises | 13 | 30 | 26 | 64 |
| Cadeaux fiscaux injustes | 8 | 19 | 15 | 35 |
| Autres motifs relatifs au volet fiscal (notamment perte de recettes fiscales) | 5 | 11 | 11 | 29 |
| Financement de l'AVS (notamment « pas une réforme durable ») | 11 | 27 | 21 | 51 |
| Généralités (je n'aime pas ; ça ne sert à rien) | 11 | 27 | 15 | 37 |
| Motifs divers | 4 | 10 | 5 | 13 |
| Recommandations (partis, autres) | 2 | 7 | 3 | 8 |
| Fausse réponse / erreur / confusion | >1 | 1 | <1 | 1 |
| Ne sait pas / pas de réponse | 5 | 13 | 5 | 13 |
| Total | 100 | 242 | 134 | 328 |

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.**). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du oui et du non. Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

Relevons d'emblée que les **arguments pour se rapportant au volet de l'AVS** ont eu tendance à être plus persuasifs que les arguments pour se rapportant à la RIE. Si l'on prend les arguments contre, les différences étaient moins grandes. Ce constat vient étayer la conclusion de l'analyse des motifs selon laquelle le financement additionnel de l'AVS était moins controversé que la partie fiscale du train de mesures de RFFA.

La situation financière de l'AVS est tendue, un constat que personne, ou presque, ne conteste. 82 % de toutes les votantes et de tous les votants étaient d'accord avec l'argument pour selon lequel l'AVS ne pourra bientôt plus payer ses rentes si aucune mesure n'est prise pour remédier à la situation. Même parmi les personnes ayant voté non, 62 % craignaient que l'AVS ne soit vouée à la débâcle financière si rien n'était entrepris. 84 % de toutes les personnes interrogées se sont en outre déclarées d'accord avec l'argument selon lequel l'AVS avait besoin d'un financement additionnel si l'on voulait garantir le paiement des rentes au niveau actuel. La sécurité financière de l'AVS en tant que pilier de notre système d'assurances sociales est un souci que tout le monde partage en principe. De plus, une grande majorité des votants était d'avis qu'un financement additionnel était nécessaire de toute urgence.

La nécessité ou la menace – selon le point de vue – d'un alignement de l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes n'était par contre pas un motif de décision universellement reconnu. Au total, 47 % de toutes les votantes et de tous les votants étaient d'accord avec l'argument selon lequel la RFFA doit être approuvée parce qu'elle permet de garantir les rentes sans augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Seul un peu plus de la moitié (57 %) des personnes ayant voté oui ont souscrit à cet argument, ce qui tend à indiquer que beaucoup d'entre elles ont approuvé le projet pour d'autres raisons. Les femmes ont d'ailleurs été plus réceptives à cet argument que les hommes, même si la différence n'est que de dix points de pourcentage. L'analyse des réponses à cet argument n'a donc pas révélé un véritable clivage entre hommes et femmes.

Arguments se rapportant à la RIE : l'argument selon lequel les privilèges fiscaux actuels n'étaient plus acceptés à l'étranger, rendant nécessaire un ajustement du régime fiscal, était peu controversé : près de sept votantes ou votants sur dix (68 %) l'ont approuvé. Même parmi les personnes ayant voté non (elles se situent essentiellement à gauche de l'éventail politique, comme cela a été démontré précédemment), une majorité a estimé que cet argument était pertinent. L'opposition de gauche qui s'est formée contre la RIE n'était en effet pas dirigée contre la suppression des privilèges fiscaux, mais contre les nouvelles mesures fiscales destinées à inciter les entreprises étrangères à rester en Suisse.

La réception réservée à l'argument selon lequel la réforme fiscale était nécessaire pour maintenir la compétitivité de la Suisse vient confirmer ce constat. Ce sont avant tout les mesures de compensation fiscales et financières (« patent box », déductions pour la recherche etc.) qui étaient destinées à promouvoir cette compétitivité. Cet argument a été approuvé un peu moins souvent que le précédent, mais était toujours partagé par une majorité (63 % de toutes les personnes interrogées). La différence entre les personnes ayant voté oui et celles qui ont voté non, par contre, était nettement plus significative que dans le cas de l'argument portant sur la suppression des privilèges fiscaux : si 78 % des partisans de la RFFA étaient aussi favorables aux mesures de promotion de la compétitivité, le taux d'approbation chez les opposants n'atteignait même plus la moitié de ce pourcentage (34 %). D'une manière générale, ce sont les votantes et les votants se situant tout à gauche de l'éventail politique qui n'ont pas pu être persuadés par l'argument de la compétitivité (approbation : 40 %).

L'argument selon lequel les recettes fiscales provenant d'entreprises actives à l'échelle internationale représentaient une source de revenus importante pour l'État et selon lequel la réforme fiscale permettait de garantir que ces entreprises ne quitteraient pas la Suisse a lui aussi obtenu une majorité assez confortable de deux tiers (67 %) de toutes les personnes interrogées.

Les trois **arguments en faveur de la réforme fiscale** avaient tous déjà été présentés aux votants sous une forme identique ou très similaire dans le contexte de la RIE III (12.02.2017)¹⁷. Une comparaison des taux d'approbation révèle que les positions en matière de suppression des privilèges fiscaux n'ont pas évolué au cours de ces deux dernières années (2019 : 68 % ; 2017 : 68 %). Les deux arguments relatifs à la compétitivité ont en revanche gagné du terrain. Ces gains n'ont pas été spectaculaires (+4 ptp. et +8 ptp.), mais ont, en fin de compte, tout de même permis à la RFFA d'être acceptée à une majorité confortable. En d'autres termes : l'opposition à la nouvelle version de la RIE, telle qu'elle a été présentée dans le cadre de la RFFA, était plus faible que lors de la votation du 12 février 2017.

La combinaison des deux objets était l'un des arguments principaux des opposants. Pour les partisans, ce sont les avantages de ce jumelage qui ont prévalu : ils ont argumenté que cette combinaison des deux thèmes permettait de *résoudre deux problèmes d'un coup*. Cet argument a convaincu à peu près la moitié de toutes les personnes interrogées (51 %). Celles qui ont approuvé cet argument soit ne voyaient pas de problème à cette combinaison, soit n'y voyaient *pas seulement un problème, mais (aussi) une opportunité bienvenue* de résoudre deux problèmes urgents d'un seul coup. Naturellement, cet argument n'a pas été très bien reçu par les opposants : 17 % seulement des personnes ayant voté non y ont souscrit.

¹⁷ Cf. Thomas Milic, Thomas Reiss et Daniel Kübler (2017). Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 12 février 2017. ZDA, FORS, LINK: Aarau/Lausanne/Lucerne.

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour (en % des votants)

| Arguments pour | | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|--|-----------|----------|--------------|-------------|
| „Le financement additionnel de l'AVS est nécessaire pour pouvoir maintenir le niveau actuel des rentes à l'avenir.“ | Total | 82 | 17 | 1 |
| | Partisans | 93 | 7 | 1 |
| | Opposants | 62 | 37 | 1 |
| „Si l'on n'agit pas, dans quelques années l'AVS manquera d'argent pour payer les rentes. Un financement additionnel est donc nécessaire.“ | Total | 84 | 15 | 2 |
| | Partisans | 92 | 6 | 2 |
| | Opposants | 67 | 31 | 2 |
| „Il est important d'accepter le compromis liant la réforme fiscale et le financement de l'AVS, car il permet de garantir les rentes sans relever l'âge de la retraite des femmes.“ | Total | 47 | 49 | 4 |
| | Partisans | 57 | 39 | 4 |
| | Opposants | 29 | 69 | 3 |
| „La réforme fiscale est nécessaire pour permettre à la Suisse de rester compétitive au niveau international.“ | Total | 63 | 31 | 6 |
| | Partisans | 78 | 16 | 6 |
| | Opposants | 34 | 60 | 6 |
| „Les privilèges fiscaux sous leur forme actuelle ne sont plus acceptés à l'étranger. Une adaptation de la fiscalité est donc urgente.“ | Total | 68 | 24 | 8 |
| | Partisans | 75 | 15 | 10 |
| | Opposants | 56 | 40 | 4 |
| „Les recettes fiscales générées par les entreprises internationales représentent pour l'État des recettes importantes. La réforme fiscale garantit que ces entreprises resteront en Suisse.“ | Total | 67 | 26 | 7 |
| | Partisans | 78 | 15 | 7 |
| | Opposants | 45 | 48 | 6 |
| „Le projet AVS-fiscalité permet de résoudre d'un coup deux problèmes urgents.“ | Total | 51 | 43 | 5 |
| | Partisans | 69 | 24 | 7 |
| | Opposants | 17 | 81 | 3 |

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 82% de l'ensemble des votantes et votants (93 % de tous les partisans et 62 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel le financement additionnel de l'AVS est nécessaire pour pouvoir maintenir le niveau actuel des rentes à l'avenir. Cet argument a été rejeté par 17 % de tous les votantes et votants, alors que 1 % n'a pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1066, partisans = 716, opposants = 242.

Les **arguments contre** présentés aux participants ont généralement reçu un accueil moins favorable que les arguments pour. C'est la raison pour laquelle le résultat de la votation a été sans appel. Certains arguments contre ont malgré tout été approuvés par une majorité, ce qui montre que la RFFA était loin d'être incontestée. Aux yeux de nombreuses personnes ayant pris part au vote, ces réserves étaient cependant sans commune mesure avec les aspects positifs du projet. Un de ces **arguments contre** ayant obtenu le soutien d'une majorité reposait sur le raisonnement suivant : en renflouant les caisses de l'AVS par un versement unique, on ne fait que pallier les symptômes au lieu de rechercher une solution durable en remédiant aux problèmes structurels posés par l'évolution démographique. 61 % de toutes les personnes ayant participé à l'étude se sont déclarées d'accord avec ce constat. On ne peut pas dire que ce résultat soit une surprise : avant la votation, pratiquement toutes les parties concernées avaient rappelé que le financement additionnel ne faisait qu'apporter un peu de répit, mais qu'il ne pourrait pas remplacer une réforme (plus) fondamentale dans un proche avenir.

L'argument selon lequel on allait être forcé de relever l'âge de la retraite à 67 ans pour tous afin de stabiliser l'AVS à long terme a lui aussi obtenu une courte majorité (53 %). Lorsqu'il avait été présenté dans le cadre de l'enquête VOTO relative à la votation sur la prévoyance vieillesse 2020, cet argument n'avait été approuvé que par 48 % des personnes interrogées. Comme c'était déjà le cas à l'époque, la dernière votation n'a pas révélé un lien particulièrement étroit entre le résultat du vote et l'avis des votants sur la question de l'augmentation de l'âge de la retraite à 67 ans : les personnes ayant voté oui ont été un peu plus réceptives à cet argument (57 %) que les personnes ayant voté non (46 %). Le fait d'être convaincu que l'AVS devait être réformée en profondeur n'a donc pas empêché la plupart des votants d'approuver le projet. On peut aussi en conclure à l'inverse que seul quelques personnes ont voté non pour signifier au Gouvernement et au Parlement qu'une réforme structurelle de l'AVS devait être entamée sans attendre (voir aussi, à ce propos, la partie consacrée aux motivations).¹⁸

Seule une minorité de participants (45 %) a considéré que le projet de RFFA divisait les générations. L'argument selon lequel la réforme allait se faire aux dépens des jeunes n'avait déjà pas convaincu une majorité lors de la votation sur la prévoyance vieillesse 2020.

¹⁸ Il est aussi intéressant de constater que les positions des sympathisant(e)s des différents partis n'étaient finalement pas aussi divergentes qu'on aurait pu le penser : l'argument a obtenu un taux d'approbation de 43 % chez les personnes proches du PS et de 49 % dans l'orbite de l'UDC. Quant aux votantes et aux votants se réclamant du PDC ou du PLR, ils l'ont approuvé à raison de 60 % environ.

Tableau 4-6 : accueil des arguments contre (en % des votants)

| Arguments contre | | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|--|-----------|----------|--------------|-------------|
| „En fin de compte, le financement additionnel de l'AVS se fait au détriment des jeunes et porte atteinte à la solidarité entre les générations.“ | Total | 45 | 50 | 5 |
| | Partisans | 40 | 54 | 6 |
| | Opposants | 56 | 41 | 4 |
| „L'injection de quelque 2 milliards de francs par année dans les caisses de l'AVS ne fait qu'atténuer les symptômes et empêche une réforme structurelle remédiant durablement aux problèmes démographiques de l'AVS.“ | Total | 61 | 30 | 9 |
| | Partisans | 54 | 36 | 10 |
| | Opposants | 76 | 17 | 7 |
| „Pour garantir l'AVS à longue échéance, nous n'échapperons pas à la nécessité d'augmenter l'âge de la retraite à 67 ans pour les hommes comme pour les femmes.“ | Total | 53 | 44 | 3 |
| | Partisans | 57 | 40 | 3 |
| | Opposants | 46 | 52 | 3 |
| „La réforme de l'imposition des entreprises ne profite qu'à quelques grands actionnaires et groupes internationaux.“ | Total | 51 | 37 | 12 |
| | Partisans | 37 | 49 | 14 |
| | Opposants | 77 | 15 | 8 |
| „La réforme de l'imposition des entreprises entraînera un démantèlement des prestations de l'État ou une augmentation de la charge fiscale pour la classe moyenne.“ | Total | 44 | 38 | 18 |
| | Partisans | 33 | 47 | 20 |
| | Opposants | 67 | 20 | 13 |
| „La réforme de l'imposition des entreprises entraînera un démantèlement des prestations de l'État ou une augmentation de la charge fiscale pour la classe moyenne.“ | Total | 37 | 46 | 17 |
| | Partisans | 27 | 57 | 16 |
| | Opposants | 57 | 26 | 17 |
| „L'association de deux thèmes n'ayant aucun rapport entre eux, tels que la réforme fiscale et la réforme de l'AVS, est antidémocratique puisqu'elle empêche les votants d'exprimer clairement leur volonté aux urnes.“ | Total | 65 | 27 | 8 |
| | Partisans | 54 | 38 | 8 |
| | Opposants | 87 | 7 | 6 |

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 45% de l'ensemble des votantes et votants (40 % de tous les partisans et 56 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel le financement additionnel de l'AVS se fait au détriment des jeunes et porte atteinte à la solidarité entre les générations. Cet argument a été rejeté par 50 % de tous les votantes et votants, alors que 5 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 1066, partisans = 716, opposants = 242.

Les trois **arguments contre relatifs à la RIE** ont, d'une manière générale, obtenu moins de soutien qu'il y a deux ans, dans le contexte de la votation sur la RIE III.¹⁹ Les votantes et les votants étaient alors largement persuadés que la RIE ne profiterait qu'à quelques grands actionnaires et à une minorité de grands groupes (61 % d'accord, 31 % pas d'accord, 8 % d'indécis). Cette fois-ci, le même argument n'a pas convaincu dans la même mesure (51 %, 37 %, 12 %). Il se peut que cette évolution

¹⁹ Les arguments figuraient alors tous les trois dans le questionnaire sous une forme très similaire.

soit (entre autres) due aux changements intervenus dans la position du PS : après avoir combattu la RIE III avec le slogan « Nous payons, les grands actionnaires en profitent », il s'est maintenant engagé en faveur de la RFFA. La crainte d'une baisse des recettes fiscales à hauteur de plusieurs milliards de francs était également moins prononcée (taux d'approbation parmi tous les participants à l'enquête en 2019 : 37 %) qu'il y a deux ans (43 %). Il en va de même de l'argument selon lequel la RIE allait entraîner soit un démantèlement des prestations publiques, soit une augmentation de la charge fiscale pour la classe moyenne : si 49 % étaient d'accord avec cet argument en 2017, ils n'étaient plus que 44 % en 2019. Autre fait frappant : les votantes et les votants ont été nombreux à avoir eu de la peine à se faire une idée des retombées fiscales de la réforme de l'imposition des entreprises. La part des personnes n'ayant pas été en mesure de déterminer si la RIE allait priver les caisses publiques de plusieurs milliards de francs de revenus ou entraîner un démantèlement des prestations de l'État était en effet d'environ une sur six.

Un des arguments principaux des opposants ne portait pas sur le fond du projet de RFFA, mais sur la forme. Ils étaient en effet d'avis que **l'association de deux sujets n'ayant rien à voir l'un avec l'autre** était antidémocratique et empêchait les votantes et les votants d'exprimer clairement leur position aux urnes. Près de deux tiers des personnes ayant pris part au vote (65 %) partageaient cette opinion. Même les personnes ayant voté oui, partageaient en majorité (54 %) l'avis des opposants sur ce point. Mais comment donc la RFFA a-t-elle pu atteindre un taux d'approbation aussi élevé alors qu'une nette majorité de votants était d'accord avec l'argument-phare des opposants ? L'explication est la suivante : si les votantes et les votants ont été nombreux à voir dans ce stratagème une restriction regrettable (voire préoccupante sur le plan juridique) de leur instrument d'expression politique, ils y ont également reconnu une opportunité de résoudre deux problèmes politiques urgents.²⁰ Plus d'un quart des votants (28 %) a en effet souscrit tant à l'argument pour (selon lequel l'association permettait de résoudre deux problèmes d'un coup) qu'à l'argument contre (selon lequel l'association constituait un amalgame antidémocratique). Cette ambivalence entre le contenu et la forme n'a pas empêché la plupart des personnes de ce groupe de voter oui : 83 % ont approuvé le projet de RFFA malgré leurs réticences au sujet de la forme. En fin de compte, le contenu l'a emporté sur la forme.

Les attitudes à l'égard des deux volets de la RFFA

Les votants ont aussi été priés d'indiquer s'ils auraient accepté ou rejeté le financement additionnel de l'AVS et la réforme de l'imposition des entreprises si les deux volets avaient été soumis au vote *séparément*. Cette question est de nature hypothétique non seulement parce que les deux volets de la RFFA ont été associés, mais aussi parce que les deux objets *auraient très probablement été conçus de manière différente* s'ils avaient été soumis au verdict du peuple individuellement.²¹ Les réponses à cette question hypothétique fournissent malgré tout des informations sur le volet qui aurait fait pencher la balance en faveur du non si la RFFA avait été refusée ou sur les raisons qui ont finalement poussé les votants à voter oui malgré toutes leurs réserves.

²⁰ Comme nous l'avons vu plus haut, les votantes et les votants ont estimé presque unanimement qu'il était grand temps d'agir, notamment dans le cas de l'AVS. A leurs yeux, l'association des deux sujets signifiait donc une opportunité non seulement de résoudre deux problèmes d'un coup, mais aussi de désamorcer deux situations délicates *appelant des mesures urgentes*.

²¹ Sans compter que la ligne de conflit (c'est-à-dire les recommandations des partis et des représentants d'intérêts) aurait elle aussi été différente, ce qui aurait changé la donne pour la campagne de votation.

Tableau 4-7: comportement de vote selon les combinaisons des décisions hypothétiques sur les composantes AVS et fiscale de la RFFA (en % des votants, résultats pondérés)

| Critères | Oui (en %) | n (en % des votants) | Erreur standard |
|--|------------|----------------------|-----------------|
| Total | 66 | 1066 | |
| Décision hypothétique sur le volet AVS et sur le volet fiscal de la RFFA : combinaison des deux décisions | | | |
| AVS : oui ; RIE : oui (« double oui ») | 92 | 406 (42%) | +/-2.6 |
| AVS : oui ; RIE : non | 45 | 274 (29%) | +/-5.9 |
| AVS : non ; RIE : oui | 47 | 70 (7%) | +/-11.7 |
| AVS : non ; RIE : non (« double non ») | 10 | 64 (7%) | +/-7.4 |
| AVS : oui ; RIE : indécis/e | 81 | 69 (7%) | +/-9.3 |
| AVS : indécis/e ; RIE : oui | 98 | 10 (1%) | +/-8.7 |
| AVS : non ; RIE : indécis/e | 3 | 12 (1%) | +/-9.7 |
| AVS : indécis/e ; RIE : non | 45 | 11 (1%) | +/-29.4 |
| AVS : indécis/e ; RIE : indécis/e | 71 | 43 (4%) | +/-13.6 |

Exemple de lecture de la première ligne : 92 % de toutes celles et ceux qui auraient accepté tant le financement additionnel de l'AVS que la RIE si les deux objets avaient été soumis au peuple séparément, ont voté « OUI » au projet de RFFA. Remarque : « indécis/e » signifie que la réponse de la personne interrogée n'exprime ni l'approbation ni le rejet (« blanc », « ne sait pas » ou « pas de réponse »). Remarque : pour l'analyse de la combinaison des décisions hypothétiques, tou(te)s les participant(e)s ont été pris en compte, donc aussi celles et ceux qui, sur le projet de RFFA, ont voté blanc.

Une majorité relative de 42 % de toutes les personnes ayant participé auraient accepté les deux objets s'ils avaient été soumis au vote séparément. 29 % auraient accepté le financement additionnel de l'AVS, mais auraient refusé la RIE (sous la forme qui lui a été donné dans le projet de RFFA). A eux seuls, ces deux résultats nous donnent déjà une majorité hypothétique de 71 % pour le financement additionnel de l'AVS. Ce résultat n'est pas une surprise, car le financement additionnel de l'AVS n'était que très peu contesté. 7 % des votants auraient accepté la RIE, mais rejeté le financement additionnel de l'AVS. 7 % encore auraient refusé les deux objets. Les autres combinaisons de vote possibles ont le plus souvent obtenu des pourcentages très bas (p.ex. « blanc » dans le cas du financement additionnel de l'AVS et « ne sait pas » dans le cas de la RIE etc.). Au total, notre échantillon aurait accepté la RIE à une très mince majorité de 51 %. Ainsi que cela a été expliqué plus haut, il ne s'agit pas là d'un calcul exact du résultat qui serait ressorti des urnes si la RIE avait été soumise au peuple séparément. Une telle simulation n'est pas possible ne serait-ce que parce que la campagne de votation aurait très probablement été menée de manière différente si la RIE n'avait pas été associée à l'AVS. Ce résultat vient néanmoins étayer l'analyse des arguments : considérée isolément, la RIE a été vue d'un œil moins critique qu'il y a deux ans.

Quels choix les différents groupes de combinaisons de vote ont-ils finalement fait aux urnes ? Les personnes qui étaient en principe d'accord avec les deux volets de la RFFA ont presque toutes (92 %) voté oui. S'il peut paraître étonnant à première vue *qu'elles n'aient pas toutes voté oui*, les motivations indiquées par ces personnes au comportement contradictoire en apparence fournissent l'explication que nous cherchons : 73 % de celles et ceux qui approuvaient en principe les deux volets de la RFFA ont affirmé avoir néanmoins voté non parce qu'ils ou elles considéraient *que l'association des deux sujets était antidémocratique*. Ils n'ont donc pas refusé la RFFA pour des raisons de fond, mais pour des raisons de forme. D'une certaine manière, ce pourcentage indique aussi la proportion des personnes qui ont rejeté la RFFA *uniquement pour des raisons de forme*. Nous l'estimons en gros à trois pour cent. Si l'association des deux volets est un motif qui a été nommé beaucoup plus fréquemment

par les personnes ayant voté non (cf. paragraphe consacré à la motivation), il importe de relever que la plupart d'entre elles n'étaient pas entièrement convaincues non plus par le fond soit du volet AVS, soit du volet RIE. Les personnes qui étaient contre les deux volets ont le plus souvent (90 %) voté non. Celles qui étaient d'accord avec une des deux parties, mais pas avec l'autre, ont souvent voté une fois oui et une fois non. Les personnes qui ne savaient pas très bien comment elles auraient réagi face à une réforme fiscale présentée isolément, mais qui étaient d'accord avec la partie AVS, ont pour la plupart (81 %) voté oui. Et toutes celles et ceux, finalement, qui ne savaient pas trop comment aurait été leur réaction aux deux volets s'ils avaient été présentés séparément, ont également en grande majorité (71%) voté oui.²² Les autres combinaisons n'ont été nommées que rarement et ne sont pas pertinentes pour l'analyse du résultat.

Les conclusions que l'on peut en tirer sont les suivantes : premièrement, le financement additionnel de l'AVS était – comme on s'y attendait – moins controversé que la RIE. Deuxièmement, le financement additionnel de l'AVS a pleinement rempli sa fonction (accessoire) de compensation sociale. Un tiers environ (29 %) des votantes et des votants avaient en effet peu de sympathies pour le volet RIE, mais étaient favorables au volet AVS. A peu près la moitié d'entre eux (45 %) a finalement glissé un oui dans l'urne. En d'autres termes : quelque 13 % des votantes et des votants ont dit oui à la RIE parce qu'elle était accompagnée d'une compensation sociale. Inversement, seul 4 % des partisans de la RIE ont dit non à la RFFA à cause du financement additionnel de l'AVS. L'un dans l'autre, cela a suffi pour obtenir une majorité. Troisièmement, le groupe des personnes ayant refusé la RFFA pour des raisons de forme alors même qu'elles étaient en principe favorables aux deux volets de la RFFA, ne représentait qu'une petite minorité.

²² Ce résultat est tout sauf banal : en cas de doute, les votantes et les votants ont plutôt tendance à opter pour le non (préférence du statu quo). Ici, cela n'a pas été le cas. Peut-être parce que les deux volets de la RFFA garantissaient en quelque sorte le maintien du statu quo : le financement additionnel de l'AVS garantissait le versement des rentes AVS au niveau actuel durant ces prochaines années et la RIE garantissait la compétitivité fiscale de la place économique Suisse.

5. Mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes

Le contexte

En 2017, l'UE a actualisé sa directive sur les armes, notamment en ce qui concerne les armes semi-automatiques. Les Chambres fédérales ont alors décidé de mettre en œuvre cette directive en adoptant une révision partielle de la loi sur les armes élaborée à cet effet. Ces nouvelles dispositions portaient d'une part sur des mesures de lutte contre les abus dans l'utilisation d'armes (marquage de tous les éléments essentiels d'une arme, déclaration de tous les achats et de toutes les ventes d'armes à l'Office cantonal compétent, amélioration de l'échange d'informations) et d'autre part sur une nouvelle réglementation des armes semi-automatiques. Celles-ci étaient désormais classées dans la catégorie des armes interdites. Par conséquent, l'acquisition et la possession de ce type d'armes étaient soumises à de nouvelles règles. L'acquisition du fusil d'assaut au terme des obligations militaires restait cependant possible aux mêmes conditions qu'auparavant et la révision partielle ne portait pas non plus sur la création d'un registre central où toutes les armes auraient été enregistrées.

En sa qualité de membre du système Schengen-Dublin, la Suisse s'est engagée à mettre en œuvre dans sa législation les développements du droit commun. En cas de refus populaire de la mise en œuvre de la directive sur les armes, la Suisse risquait donc²³ que l'accord bilatéral en question soit déclaré caduc. Le Parlement a adopté la modification à une majorité assez confortable (Conseil national : 120 oui, 69 non et 4 abstentions ; Conseil des États : 34 oui, 6 non et 5 abstentions). La « Communauté d'intérêts du tir suisse » a alors lancé un référendum contre la modification législative. À l'exception de l'UDC et de petits partis se situant tout à droite de l'éventail politique (UDF, DS), tous les partis soutenaient la révision partielle de la loi sur les armes.

La campagne qui a précédé les votations était moins axée sur la modification législative elle-même que sur les relations de la Suisse avec l'Union européenne. En fin de compte, c'est un oui clair et net (63,7 %) qui est ressorti des urnes.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Les critères socio-démographiques ont joué un rôle mineur dans la décision relative à la loi sur les armes. Il n'y a par exemple pas eu de différences notables entre hommes et femmes, ce qui est remarquable dans la mesure où le sexe avait été un critère important dans le contexte de l'initiative pour la protection face à la violence des armes (13.2.2011)²⁴, qui demandait un (nouveau) renforcement de la législation sur les armes, mais qui ne comportait pas d'élément touchant aux relations de la Suisse avec l'UE. Les femmes avaient alors accepté l'objet (à une majorité très mince de 51 %), alors que 63 % des hommes l'avaient rejeté. Le fait que ce clivage ne soit pas réapparu cette fois-ci s'explique probablement par la façon dont l'objet a été perçu : beaucoup y ont vu une décision pour ou contre l'Europe (cf. paragraphe ci-après). Une des rares caractéristiques sociales à avoir eu un impact sur la décision était le diplôme de fin d'études : plus le niveau de formation était élevé, plus la proportion de oui était importante. Il est toutefois un facteur qui a eu une influence encore plus remarquable : la possession d'une arme à feu.²⁵ Les personnes qui ne possédaient pas d'arme à feu ont voté oui dans trois quarts des cas (74 %), alors que les propriétaires d'une arme à feu ont rejeté la révision de la loi sur les armes à raison de 62 %. Ce chiffre révèle cependant aussi que près de quatre détenteurs ou détentrices d'armes sur dix ont *approuvé* la révision. La possession d'une arme à feu était donc loin de représenter un facteur déterminant de la décision de vote. Un autre facteur de décision – connu, il est vrai, depuis l'annonce des résultats de la votation – était la langue. Dans les régions italo-phones

²³ Si la Suisse ne met pas en œuvre un développement du droit commun dans sa législation, sa participation aux accords de Schengen et Dublin prend fin automatiquement, à moins que le comité mixte n'en décide autrement dans un délai de 90 jours.

²⁴ Votation du 13 février 2011 relative à l'initiative populaire fédérale « Pour la protection face à la violence des armes ».

²⁵ Il ressort d'une analyse multivariée du comportement de vote que la possession d'une arme à feu était l'un des principaux facteurs ayant déterminé la décision de vote, même si l'on tient compte de toutes les variables politiques.

de la Suisse, l'objet a été rejeté à une proportion de 55,1 % de non. Fait intéressant : ce facteur reste significatif, même dans le cadre d'un modèle d'analyse multivarié prenant en compte toutes les variables politiques.

Tableau 5-1 : comportement de vote en fonction de critères socio-démographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

| Critères | Oui (en %) | n | V de Cramer/ Erreur standard |
|--|------------|------------|---------------------------------|
| Total | 64 | 971 | |
| Possession d'armes à feu | | | V = 0.34*** |
| Oui | 38 | 246 | +/-6.1 |
| Non | 74 | 719 | +/-3.2 |
| Niveau de formation (diplôme) | | | V = 0.20*** |
| Sans formation post-obligatoire | 46 | 92 | +/-10.8 |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 59 | 365 | +/-5.1 |
| Maturité/formation professionnelle supérieure | 61 | 209 | +/-6.8 |
| Haute école spécialisée/université/EPF | 76 | 304 | +/-5.0 |

La décision n'a pas été déterminée par des caractéristiques sociales, mais essentiellement par des critères politiques, comme le positionnement gauche-droite : si la révision législative a obtenu 86 % de oui tout à gauche, cette proportion diminue d'autant plus que les personnes interrogées se situent plus à droite. Cependant, même dans le camp de la droite modérée, le projet de révision obtenait toujours une majorité de oui (53 %). Ce n'est que tout à droite que l'approbation s'est transformée en rejet (33 % de oui). Les sympathies partisans ont également été l'un des principaux facteurs déterminants : dans l'orbite des partis de gauche (PS, Verts), et chez les personnes proches du PVL, l'objet était quasiment incontesté (entre 87 % et 91 % d'approbation). Les sympathisantes et sympathisants du PDC ont également été assez fidèles (73 %) à la ligne du parti, alors que les personnes proches du PLR étaient en majorité (61 %) favorables à la directive de l'UE sur les armes, mais ont tout de même fait preuve d'un certain scepticisme à son égard. Les personnes proches de l'UDC, pour leur part, ont rejeté très nettement (75 %) la révision de la loi sur les armes. Signalons toutefois qu'un quart d'entre elles n'ont pas suivi le mot d'ordre du parti à l'échelle nationale. Ce pourcentage est extraordinairement élevé pour un objet en rapport avec la politique européenne, car l'UDC se distingue généralement par une grande discipline de vote lors de votations sur ce type d'objets.

Un autre facteur de décision extrêmement important²⁶ s'est en outre articulé autour des conséquences attendues sur la participation de la Suisse aux accords de Schengen et de Dublin en cas de rejet de la directive de l'UE sur les armes : relevons tout d'abord qu'une majorité assez nette de votants (62 %) ont considéré qu'une exclusion de la Suisse du système de Schengen/Dublin était plutôt ou très *improbable* à moyen terme. Non seulement le projet de révision de la loi sur les armes a été accepté *malgré cela*, mais il a, en plus, obtenu une majorité confortable de 64 %. Comment donc ce résultat peut-il être expliqué alors même qu'une minorité seulement a cru à la thèse de l'exclusion ? D'abord ceci : toutes les personnes pensant qu'une exclusion de la Suisse du système de Schengen/Dublin à moyen terme était plutôt ou très probable en cas de rejet de la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes ont voté oui à une écrasante majorité de 90 %, alors que les personnes qui ont jugé cette crainte totalement infondée n'ont voté non que dans six cas sur dix (62 %). Plus remarquable encore : celles et ceux qui ont considéré que l'exclusion de la Suisse de Schengen/Dublin était *plutôt improbable* ont voté *oui* dans six cas sur dix (61 %). Les raisons potentielles de ce comportement de

²⁶ Ce sont effectivement les retombées sur les accords de Schengen et de Dublin qui ont été identifiées comme étant le facteur le plus explicite. On a, pour cela, eu recours à un modèle multivarié permettant d'évaluer l'influence relative de chaque facteur tout en maintenant constants les autres éléments déterminants de la décision de vote.

vote sont les suivantes : d'abord, la menace d'une exclusion de la Suisse du système de Schengen/Dublin n'était pas le seul motif pour lequel les votants ont approuvé un renforcement de la législation sur les armes (pour plus de détails à ce sujet, cf. le paragraphe consacré aux motivations). Ensuite, il est possible que les personnes ayant répondu « plutôt non » à la question de la probabilité d'une exclusion de la Suisse de Schengen/Dublin aient tout de même eu *certaines craintes* que la Suisse puisse quand-même perdre sa qualité de membre aux accords de Schengen et de Dublin. Pour éviter tout risque, il se peut qu'elles aient finalement glissé un oui dans l'urne par mesure de sécurité. De plus, il est possible que le maintien du statu quo en matière de droit sur les armes n'ait pas eu suffisamment d'importance aux yeux de cette catégorie de votants pour valoir le risque d'une exclusion de la Suisse.²⁷

En plus des attentes de ce qui pourrait arriver dans l'éventualité d'un non, l'importance accordée aux accords bilatéraux dans la perspective de la Suisse a également eu un impact sur la décision de vote. Plus ces accords ont été jugés importants pour la Suisse, plus le pourcentage de oui était élevé (78 %). Inversement, moins ils ont été jugés importants, moins le pourcentage de oui était élevé (19 %). Si le résultat du vote n'a malgré tout pas été serré, c'est parce qu'une majorité des votants (57 %) estiment que les accords bilatéraux sont très importants (et que 34 % supplémentaires les considère « plutôt importants »). La situation est similaire lorsque l'on prend les réponses à la question de savoir si les personnes interrogées souhaitaient une Suisse plus ouverte au monde ou une Suisse plus refermée sur elle-même : les personnes favorables à l'ouverture ont en grande majorité (81 %) voté oui, alors que celles qui préfèrent le repli ont pour la plupart (67 %) voté non. La confiance dans le Gouvernement, finalement, a elle aussi eu un impact sur la décision de vote : plus la confiance dans le Conseil fédéral était grande, plus une approbation de la directive de l'UE sur les armes était probable.

Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

| Critères | Oui (en %) | n | V de Cramer/ Erreur standard |
|--|------------|------------|---------------------------------|
| Total | 64 | 971 | |
| Positionnement gauche-droite (0-10) | | | V = 0.35*** |
| Tout à gauche (0-2) | 86 | 81 | +/-6.7 |
| Gauche (3,4) | 84 | 196 | +/-5.4 |
| Centre (5) | 67 | 343 | +/-5.1 |
| Droite (6,7) | 53 | 209 | +/-6.9 |
| Tout à droite (8-10) | 33 | 104 | +/-9.3 |
| Sympathie politique | | | V = 0.43*** |
| PLR | 61 | 194 | +/-6.9 |
| PDC | 73 | 119 | +/-8.1 |
| PS | 87 | 176 | +/-4.6 |
| UDC | 25 | 115 | +/-7.8 |
| PVL | 88 | 55 | +/-8.3 |
| Les Verts | 91 | 74 | +/-7.1 |
| Autre parti | 51 | 56 | +/-13.1 |
| Aucun parti | 55 | 182 | +/-7.2 |

²⁷ Scientifiquement, ce comportement répond à la règle du plus petit regret (« minimax-regret »).

| | | | |
|---|----|-----|--------------------|
| Confiance dans le Conseil fédéral (0-10) | | | V = 0.19*** |
| Très faible à faible (0-4) | 46 | 69 | +/-12.0 |
| Moyenne (5) | 49 | 95 | +/-10.4 |
| Elevée (6,7) | 61 | 315 | +/-5.6 |
| Très élevée (8-10) | 72 | 485 | +/-4.1 |
| Importance des accords bilatéraux pour la Suisse | | | V = 0.36*** |
| Très importants | 78 | 556 | +/-3.5 |
| Plutôt importants | 50 | 321 | +/-5.5 |
| Plutôt pas importants | 22 | 56 | +/-10.8 |
| Pas du tout importants | 19 | 12 | +/-21.7 |
| Ne sait pas / aucune indication | 50 | 26 | +/-19.2 |
| Attente en cas de non : exclusion à moyen terme de Schengen/Dublin ? | | | V = 0.43*** |
| Oui | 90 | 107 | +/-4.8 |
| Plutôt oui | 90 | 187 | +/-4.3 |
| Plutôt non | 61 | 276 | +/-5.8 |
| Non | 38 | 292 | +/-5.5 |
| Ne sait pas / aucune indication | 79 | 109 | +/-7.6 |
| Valeur: Ouverture vs. fermeture | | | V = 0.36*** |
| Davantage d'ouverture vers l'extérieur | 81 | 521 | +/-3.4 |
| Valeur partagée | 51 | 335 | +/-5.4 |
| Davantage de fermeture | 33 | 89 | +/-10.0 |

Les motivations

Les principaux motifs d'acceptation et de refus de la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes ont été recensés à l'aide d'une question ouverte, codés manuellement et regroupés en catégories. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du oui ou du non.

Les **motifs d'acceptation** révèlent que le camp des partisans du projet se composait essentiellement de deux groupes n'ayant pas les mêmes motivations : les membres du premier groupe ont approuvé la révision partielle de la loi sur les armes essentiellement parce qu'ils souhaitaient une meilleure protection contre la violence armée (35 % des premiers motifs indiqués). Parmi eux, une majorité relative (15 % au total des personnes ayant voté oui) ont indiqué comme motif principal être catégoriquement opposé/e à l'usage d'armes, voire être pacifiste.²⁸ Les quelque 20 % restants souhaitaient une législation sur les armes plus stricte ou demandaient de manière générale une meilleure protection contre la violence armée et plus de sécurité. L'autre groupe, qui ne comptait qu'environ un tiers des personnes ayant voté oui (32 %) – a perçu la votation essentiellement comme un plébiscite en faveur des accords de Schengen et de Dublin, voire en faveur des accords bilatéraux : ces personnes ont dit oui à la directive de l'UE sur les armes soit parce qu'elles étaient par principe favorables au système de Schengen/Dublin (16 %) ou aux accords bilatéraux (13 %) ou du moins parce qu'elles ne voulaient pas les remettre en cause en rejetant le projet de mise en œuvre. Les avantages concrets de Schengen/Dublin ont cependant rarement été cités comme motifs d'approbation : 2 % seulement ont motivé leur vote favorable en nommant l'un des acquis de Schengen, comme la liberté de mouvement.

6 % ont estimé que la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes n'impliquait qu'un renforcement modéré de la législation suisse et qu'elle était donc acceptable. Ce qui est intéressant, c'est que ce sont avant tout les personnes détenant une arme qui ont indiqué ce motif. Elles l'ont en effet mentionné deux fois plus souvent (12 %) que les autres (5 %). Parmi les motifs nommés, il n'y a guère eu d'autres éléments de fond. Ce qui a en revanche joué un rôle, ce sont les recommandations de vote : parmi les partisans de la mise en œuvre, une personne sur huit, à peu près, a indiqué les avoir suivies. 4 % finalement, n'ont pas pu ou pas voulu motiver leur décision de vote.

²⁸ Ce motif a d'ailleurs été nommé significativement plus souvent par des femmes (18 %) que par des hommes (12 %).

Tableau 5-3 : motifs d'approbation (en % des partisans)

| | Premières réponses | | Ensemble des réponses | |
|---|--------------------|------------|-----------------------|-------------|
| | en % | n | en % | n |
| Sécurité (moins d'armes, pas de référence à Schengen) | 35 | 237 | 57 | 381 |
| Plus de sécurité | 6 | 41 | 13 | 89 |
| Contre la détention d'armes (par des particuliers) | 15 | 103 | 21 | 140 |
| Pour une réglementation plus stricte | 13 | 90 | 22 | 147 |
| Autre référence à la sécurité | <1 | 3 | 1 | 5 |
| Référence à Schengen/Dublin, aux bilatérales, à l'UE | 32 | 214 | 53 | 357 |
| Approbation générale des bilatérales, de l'UE | 13 | 88 | 22 | 150 |
| Approbation générale de Schengen et de Dublin | 16 | 110 | 24 | 160 |
| Autres motifs en rapport avec Schengen/ Dublin/ les bilatérales/ l'UE | 2 | 16 | 7 | 47 |
| Ajustement modéré de la législation sur les armes | 6 | 43 | 14 | 91 |
| Référence au tir sportif | 2 | 12 | 4 | 26 |
| Généralités (ça me plaît ; idée sympathique) | 8 | 51 | 11 | 77 |
| Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres) | <1 | 1 | <1 | 2 |
| Motifs divers | 12 | 79 | 14 | 93 |
| Fausse réponse / erreur / confusion | 1 | 9 | 2 | 10 |
| Ne sait pas / pas de réponse | 4 | 30 | 4 | 30 |
| Total | 100 | 675 | 159 | 1067 |

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Les **motifs de rejet** sont eux aussi divisés en deux grands groupes : il y a d'abord celles et ceux qui perçoivent leur non comme un signe de défiance face au diktat de l'UE. Près d'un tiers de toutes les personnes ayant rejeté l'objet (31 %) ont dit non à ce qu'elles percevaient comme étant de la servilité à l'égard de l'Union européenne. L'autre grand groupe était motivé par le souci de préserver la tradition du tir en Suisse et de défendre les droits de toutes celles et ceux qui pratiquent ce sport. Ce groupe comprenait 19 % de toutes les personnes ayant voté non. Les personnes qui en faisaient partie ont manifestement jugé inacceptable les restrictions à leur droit de posséder une arme ou de pratiquer le tir sportif imposées par le biais des nouvelles dispositions.²⁹

15 % des personnes ayant voté non ont questionné la pertinence de la révision. Elles ont argumenté que les terroristes (ou les autres criminels souhaitant se procurer des armes) pourraient continuer d'en acquérir illégalement, en dépit des dispositions plus sévères. Elles ont dès lors estimé que la nouvelle loi ne permettait pas d'obtenir l'effet souhaité. 10 % ont considéré que la nouvelle directive sur les armes relevait d'un processus (insidieux) de mise sous tutelle des citoyens. Relevons encore que 5 % des personnes ayant voté non ont motivé leur décision de rejet en citant très clairement un *motif d'approbation*. Cela signifie donc que si tous les participants avaient voté correctement en fonction de leurs convictions, le résultat aurait pu être encore plus clair qu'il ne l'a été.

²⁹ Ce motif a effectivement été mentionné beaucoup plus souvent par des détenteurs et détentrices d'armes à feu (28 %) que par les autres participants (7 %).

Tableau 5-4 : motifs de refus (en % des opposants)

| | Premières réponses | | Ensemble des réponses | |
|--|--------------------|------------|-----------------------|------------|
| | en % | n | en % | n |
| Référence à Schengen/ aux bilatérales/ à l'UE (notamment diktat de l'UE, ne pas céder aux pressions de l'UE) | 31 | 92 | 49 | 144 |
| Référence au tir sportif/ aux adeptes du tir/ aux armes (p.ex. « je pratique moi-même le tir ») | 19 | 56 | 27 | 79 |
| Pertinence de la révision (« qui veut des armes arrivera toujours à s'en procurer », « ne protège pas contre le terrorisme ») | 15 | 44 | 25 | 75 |
| Mise sous tutelle des citoyens | 10 | 38 | 22 | 64 |
| Généralités (je n'aime pas ; ça ne sert à rien) | 9 | 27 | 13 | 38 |
| Motifs divers | 5 | 14 | 6 | 17 |
| Recommandations (partis, autres) | 1 | 2 | 2 | 7 |
| Fausse réponse / erreur / confusion | 5 | 14 | 5 | 14 |
| Ne sait pas / pas de réponse | 3 | 9 | 3 | 9 |
| Total | 100 | 296 | 152 | 447 |

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

L'impact des arguments de vote

Les taux d'approbation des **arguments pour** montrent clairement que l'enjeu de la votation sur la directive de l'UE sur les armes portait avant tout sur les relations de la Suisse avec l'UE et que l'adaptation de la législation sur les armes passait en fait au second plan. Les arguments se rapportant à Schengen et Dublin ont en effet obtenu des majorités très nettes, alors que l'argument de fond portant sur la nécessité d'une réglementation plus stricte des armes est resté en deçà de la barre des 50 %. Mais remettons tout cela dans le bon ordre : l'argument selon lequel le système de Schengen garantit notre sécurité n'a guère été contesté. 84 % des participantes et des participants étaient d'accord avec ce constat. Le fait qu'il soit incontesté chez plus de deux tiers (69 %) des personnes ayant voté non montre bien que beaucoup ne visaient pas la dénonciation des accords de Schengen. En fait, 88 % des personnes classées dans ce groupe étaient persuadées d'emblée que la Suisse ne perdrait pas sa qualité de membre de Schengen si la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes était rejetée par le peuple.

Dans le cas de l'argument selon lequel la Suisse ne devait pas courir le risque de perdre sa qualité de membre aux accords de Schengen à cause de quelques ajustements à sa législation sur les armes, étant donné que Schengen est extrêmement important pour l'économie suisse, la situation était différente : s'il a lui aussi été approuvé par 72 % de tous les participants et même par 89 % de tous les partisans du projet, il a suscité chez les personnes ayant voté non une position différente de celle qu'elles avaient adoptée face à l'argument précédent : une courte majorité d'entre elles (52 %) étaient prêtes à prendre le risque – sans doute parce qu'elles ont souvent considéré ce risque comme faible. Une grande majorité d'entre elles (82 %) ne pensait en effet pas ou plutôt pas que la Suisse risquait d'être exclue de Schengen.

L'affirmation selon laquelle la législation sur les armes était trop laxiste en Suisse et devait être remplacée par des dispositions plus strictes afin de réduire le nombre des accidents et des décès est un argument qui n'a su persuader qu'une minorité (43 % de tous les participants). Comme l'a déjà montré l'analyse des motifs, la protection contre la violence armée était prioritaire pour un bon tiers des personnes ayant voté oui. Si cet argument était donc loin d'être insignifiant, le fait est que les personnes résolument opposées à l'utilisation d'armes étaient en minorité. Il aurait donc été beaucoup plus difficile d'introduire des dispositions plus restrictives dans la législation sur les armes si le projet n'avait pas eu cette dimension additionnelle de politique européenne. Les ajustements soumis au peuple auraient probablement connu le même sort que l'initiative pour la protection contre la violence des armes, qui a été rejetée en 2011. Cette hypothèse est étayée empiriquement par le fait que l'argument de la protection contre les armes – au même titre que l'initiative pour la protection contre la violence des armes il y a huit ans – a obtenu une très courte majorité chez les femmes (50 %), mais a été rejetée par 61 % des hommes.

L'argument selon lequel la reprise de la directive de l'UE sur les armes n'apportait pratiquement aucun changement pour les adeptes du tir a obtenu un taux d'approbation relativement élevé : 62 % des votants et même près d'un tiers (32 %) des personnes ayant voté non se sont déclarés d'accord avec ce constat.

Tableau 5-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

| Arguments pour | | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
|--|-----------|----------|--------------|-------------|
| „La participation à Schengen constitue un élément clé de la sécurité en Suisse.“ | Total | 84 | 12 | 4 |
| | Partisans | 92 | 4 | 4 |
| | Opposants | 69 | 26 | 5 |
| „En Suisse, la législation sur les armes n'est pas assez stricte. Nous avons besoin d'un durcissement pour faire baisser le nombre des accidents et des décès.“ | Total | 43 | 54 | 3 |
| | Partisans | 60 | 36 | 4 |
| | Opposants | 13 | 85 | 2 |
| „La Suisse ne doit pas risquer sa participation à Schengen à cause de quelques adaptations apportées à la législation sur les armes, car Schengen est fondamental pour l'économie suisse.“ | Total | 72 | 23 | 4 |
| | Partisans | 89 | 8 | 3 |
| | Opposants | 42 | 52 | 6 |
| „La Suisse ne doit pas risquer sa participation à Schengen à cause de quelques adaptations apportées à la législation sur les armes, car Schengen est fondamental pour l'économie suisse.“ | Total | 62 | 28 | 10 |
| | Partisans | 80 | 11 | 9 |
| | Opposants | 32 | 57 | 10 |
| Arguments contre | | D'accord | Pas d'accord | Ne sait pas |
| „La nouvelle loi sur les armes est un diktat de l'UE. C'est inacceptable.“ | Total | 41 | 55 | 4 |
| | Partisans | 18 | 78 | 5 |
| | Opposants | 82 | 16 | 3 |
| „Comme mesure de lutte contre le terrorisme, une législation sur les armes plus restrictive ne sert à rien, car les terroristes se procurent leurs armes de manière illégale.“ | Total | 77 | 20 | 3 |
| | Partisans | 66 | 30 | 4 |
| | Opposants | 97 | 2 | 1 |
| „La nouvelle loi sur les armes est une menace pour la tradition suisse du tir sportif.“ | Total | 28 | 68 | 4 |
| | Partisans | 9 | 88 | 4 |
| | Opposants | 62 | 34 | 4 |

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 84 % de l'ensemble des votantes et votants 84 (92 % de tous les partisans et 69 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel la participation à Schengen constitue un élément clé de la sécurité en Suisse. Cet argument a été rejeté par 12 % de tous les votantes et votants, alors que 4 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments : total = 971, partisans = 675, opposants = 296.

Comme nous l'avons déjà souligné, les **arguments contre** ont eu de la peine à convaincre les votantes et les votants. Il en est cependant un qui a obtenu une majorité non seulement parmi les personnes ayant voté non, mais aussi parmi celles qui ont voté oui. Selon cet argument, assujettir les armes à une réglementation plus restrictive n'est d'aucune utilité comme mesure de lutte contre le terrorisme, car les terroristes se procurent leurs armes illégalement. 77 % de toutes les votantes et de tous les votants partageaient ce point de vue et même deux tiers de celles et ceux qui ont voté oui. Ce taux d'approbation exceptionnellement élevé obtenu parmi les partisans du projet indique cependant clairement que cet argument contre n'a pas infléchi le comportement de vote. Le fait de ne pas croire à l'utilité de la mesure comme moyen de lutte contre le terrorisme n'a pas dissuadé la plupart de voter

oui malgré tout. Somme toute, la lutte contre le terrorisme est un élément qui n'a donc guère eu d'effet sur la décision de vote.

L'argument principal des opposants, qui étaient d'avis que la nouvelle législation sur les armes était un diktat de l'UE auquel la Suisse ne devait en aucun cas se plier, n'a pas eu la résonance souhaitée : si 41 % de toutes les votantes et de tous les votants y ont adhéré, une majorité de 55 % la rejeté. Cet argument a en outre fortement polarisé l'opinion : alors que 82 % des personnes ayant voté non ont perçu la nouvelle législation comme une mesure de désarmement des citoyens imposée par l'UE, les personnes ayant voté oui n'étaient que 18% à y voir un « diktat de Bruxelles ». Outre l'argument « du risque encouru »³⁰, il s'agit en effet là, selon les résultats d'un test multivarié, du facteur le plus pertinent pour expliquer le résultat du vote.

Une nette majorité des votantes et des votants *n'ont pas considéré* que les modifications apportées à la législation sur les armes représentaient une menace pour la tradition du tir sportif en Suisse. Cette crainte n'était en effet partagée que par 28 % de toutes les personnes ayant participé. Bien qu'ayant été nettement plus persuasif dans le camp du non, cet argument n'était malgré tout partagé que par six opposants ou opposantes sur dix (62 %).

Dans l'ensemble, il ressort clairement de l'analyse que le fossé entre le camp du oui et le camp du non se situait essentiellement sur la ligne d'opposition entre partisans de l'UE et opposants à l'UE.³¹ Cela ne signifie pas que la protection contre la violence armée n'ait pas elle aussi joué un certain rôle. Parmi les personnes ayant voté oui, il y a en effet eu une majorité relative qui ont indiqué cet argument comme motif principal. En règle générale, toutefois, les opposants aux armes étaient aussi partisans d'une politique d'ouverture (et donc probablement aussi en faveur des accords bilatéraux). Cette parallèle n'a cependant pas fonctionné en sens inverse.³² Ce sont donc les personnes pour lesquelles l'adaptation n'était pas (forcément) nécessaire, mais qui ne voulaient pas mettre en péril les accords de Schengen et de Dublin qui ont contribué à la majorité confortable obtenue par le projet de mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes. Le vote sur cet objet n'était malgré tout pas une votation « typique » sur l'Europe, car un grand nombre de votants ne lui a pas accordé cette importance : seule une minorité d'entre eux a considéré que la participation de la Suisse à Schengen et Dublin était en jeu. Cela pourrait aussi expliquer le taux de participation exceptionnellement bas pour un scrutin portant sur un sujet en rapport avec l'Europe.

³⁰ Par « argument du risque encouru », nous entendons l'argument pour lequel la Suisse n'a pas le droit de risquer sa qualité de membre du système Schengen, extrêmement importante pour l'économie suisse, à cause de quelques adaptations à sa législation sur les armes.

³¹ Par « partisans de l'UE », nous entendons ici toutes les votantes et tous les votants qui sont favorables au moins aux accords en vigueur. Par « opposants à l'UE », nous entendons celles et ceux qui, en cas de besoin, seraient prêts à dénoncer ces accords.

³² À la question de leur préférence pour une Suisse plus ouverte ou pour une Suisse plus repliée sur elle-même, les personnes ayant indiqué comme motif la protection contre la violence par les armes ont été près de 70 % à favoriser l'ouverture. Cette proportion est même plus élevée que chez les personnes (63 %) ayant motivé explicitement leur décision de voter oui par une référence à Schengen/Dublin. Inversement, seul 57 % des partisans d'une politique d'ouverture ont approuvé l'argument de la protection contre les armes.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 19 mai 2019 réalisée conjointement par le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA), le centre de recherche FORS à Lausanne et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORS et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 20 mai et le 6 juin 2019. Le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, en collaboration avec FORS, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'519 personnes interrogées, parmi lesquelles 32 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=807), 26 pour cent de Suisse romande (n=388) et 21 pour cent de Suisse italienne (n=324). L'enquête a duré en moyenne 24,9 minutes.

Table 0-1: Exploitation des adresses

| | Nombre | en % | en % des numéros de tél. valables |
|---|-------------|-----------|-----------------------------------|
| Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger) | 5690 | 100 | |
| Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.) | 2240 | 39 | |
| Total des adresses avec numéro de téléphone valable | 3450 | 61 | 100 |
| Pas atteint (pas de contact) | 1048 | 18 | 30 |
| Contact établi | 2402 | 42 | 70 |
| Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc. | 883 | 16 | 26 |
| Total des entretiens | 1519 | 27 | 44 |

La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+26,6 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à +7,3 points de pourcentage pour la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et à +9.2 points de pourcentages pour la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes.

La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables socio-démographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables socio-démographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de oui et de 50 % de non) pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Les tableaux

Tableau 0-2: Participation à la votation du 25 novembre 2018 en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

| Critères | Taux de participation (%) | n | V de Cramer/erreur standard |
|--|---------------------------|-------------|-----------------------------|
| Total | 44 | 1519 | |
| Sexe | | | V = n.s. |
| Hommes | 46 | 734 | +/-3.6 |
| Femmes | 42 | 785 | +/-3.5 |
| Total | 44 | 1519 | |
| Age | | | V = 0.27*** |
| 18 à 29 ans | 26 | 179 | +/-6.4 |
| 30 à 39 ans | 34 | 97 | +/-9.5 |
| 40 à 49 ans | 37 | 207 | +/-6.6 |
| 50 à 59 ans | 44 | 265 | +/-6.0 |
| 60 à 69 ans | 53 | 288 | +/-5.8 |
| 70 ans et plus | 65 | 483 | +/-4.3 |
| Total | 44 | 1519 | |
| Revenu équivalent | | | V = 0.14* |
| 1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250) | 38 | 351 | +/-5.1 |
| 2 ^e quartile (CHF 3'251-4'749) | 40 | 344 | +/-5.2 |
| 3 ^e quartile (CHF 4'750-6'630) | 51 | 298 | +/-5.7 |
| 4 ^e quartile (> CHF 6'720) | 55 | 313 | +/-5.5 |
| Total | 46 | 1306 | |
| Niveau de formation (diplôme) | | | V = 0.17*** |
| Sans formation post-obligatoire | 28 | 178 | +/-6.6 |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 43 | 597 | +/-4.0 |
| Maturité/formation professionnelle supérieure | 42 | 328 | +/-5.4 |
| Haute école spécialisée/université/EPF | 55 | 412 | +/-4.8 |
| Total | 44 | 1515 | |
| Statut professionnel | | | V = 0.26*** |
| Indépendant-e | 44 | 107 | +/-9.4 |
| Employé-e | 39 | 579 | +/-4.0 |
| Autres personnes actives | 22 | 54 | +/-11.1 |
| Personnes inactives en formation | 21 | 73 | +/-9.4 |
| Personnes inactives à la retraite | 63 | 568 | +/-4.0 |
| Femme/homme au foyer | 45 | 101 | +/-9.8 |
| Autres personnes inactives | 51 | 34 | +/-17.1 |
| Total | 44 | 1516 | |

| | | | |
|---|----|------|--------------------|
| Positionnement gauche-droite (0-10) | | | V = 0.14** |
| Tout à gauche (0-2) | 54 | 112 | +/-9.3 |
| Gauche (3,4) | 47 | 287 | +/-5.8 |
| Centre (5) | 38 | 566 | +/-4.0 |
| Droite (6,7) | 48 | 301 | +/-5.7 |
| Tout à droite (8-10) | 63 | 142 | +/-7.9 |
| Total | 45 | 1408 | |
| Sympathie politique | | | V = 0.22*** |
| PLR | 58 | 265 | +/-5.9 |
| PDC | 60 | 158 | +/-7.6 |
| PS | 49 | 245 | +/-6.0 |
| UDC | 35 | 189 | +/-6.8 |
| PVL | 57 | 73 | +/-12.6 |
| Les Verts | 42 | 116 | +/-10.5 |
| Autre parti | 48 | 84 | +/-10.0 |
| Aucun parti | 32 | 389 | +/-4.7 |
| Total | 44 | 1519 | |
| Confiance dans le Conseil fédéral (0-10) | | | V = 0.09* |
| Très faible à faible (0-4) | 46 | 110 | +/-9.4 |
| Moyenne (5) | 32 | 177 | +/-6.9 |
| Elevée (6,7) | 45 | 494 | +/-4.4 |
| Très élevée (8-10) | 46 | 715 | +/-3.7 |
| Total | 44 | 1496 | |
| Intérêt politique | | | V = 0.44*** |
| Très intéressé-e | 73 | 323 | +/-4.8 |
| Plutôt intéressé-e | 55 | 757 | +/-3.5 |
| Plutôt pas intéressé-e | 19 | 323 | +/-4.3 |
| Pas du tout intéressé-e | 11 | 116 | +/-5.6 |
| Total | 44 | 1519 | |

Tableau 0-3: Taux d'acceptation concernant la RFFA en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

| Critères | Oui (en %) | n | V de Cramer/ Erreur standard |
|--|-------------------|------------|---|
| Total | 66 | 958 | |
| Sexe | | | V = n.s. |
| Hommes | 67 | 503 | +/-4.1 |
| Femmes | 66 | 455 | +/-4.4 |
| Total | 66 | 958 | |
| Age | | | V = 0.16* |
| 18 à 29 ans | 54 | 69 | +/-11.8 |
| 30 à 39 ans | 61 | 47 | +/-14.1 |
| 40 à 49 ans | 74 | 112 | +/-8.2 |
| 50 à 59 ans | 59 | 168 | +/-7.5 |
| 60 à 69 ans | 64 | 202 | +/-6.6 |
| 70 ans et plus | 75 | 360 | +/-4.5 |
| Total | 66 | 958 | |
| Revenu équivalent | | | V = n.s. |
| 1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250) | 67 | 198 | +/-6.6 |
| 2 ^e quartile (CHF 3'251-4'749) | 64 | 219 | +/-6.4 |
| 3 ^e quartile (CHF 4'750-6'630) | 65 | 210 | +/-6.5 |
| 4 ^e quartile (> CHF 6'720) | 71 | 230 | +/-5.9 |
| Total | 67 | 857 | |
| Niveau de formation (diplôme) | | | V = n.s. |
| Sans formation post-obligatoire | 61 | 87 | +/-10.3 |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 67 | 373 | +/-4.8 |
| Maturité/formation professionnelle supérieure | 63 | 198 | +/-6.8 |
| Haute école spécialisée/université/EPF | 69 | 198 | +/-5.2 |
| Total | 66 | 956 | |
| Statut professionnel | | | V = 0.14* |
| Indépendant-e | 64 | 68 | +/-11.5 |
| Employé-e | 63 | 336 | +/-5.2 |
| Autres personnes actives | 52 | 19 | +/-23.1 |
| Personnes inactives en formation | 52 | 26 | +/-19.6 |
| Personnes inactives à la retraite | 72 | 424 | +/-4.3 |
| Femme/homme au foyer | 76 | 64 | +/-10.6 |
| Autres personnes inactives | 54 | 18 | +/-23.7 |
| Total | 66 | 955 | |

| | | | |
|---|----|-----|--------------------|
| Positionnement gauche-droite (0-10) | | | V = 0.23*** |
| Tout à gauche (0-2) | 41 | 78 | +/-11.0 |
| Gauche (3,4) | 68 | 192 | +/-6.6 |
| Centre (5) | 71 | 346 | +/-4.8 |
| Droite (6,7) | 73 | 203 | +/-6.2 |
| Tout à droite (8-10) | 60 | 102 | +/-9.6 |
| Total | 67 | 921 | |
| Sympathie politique | | | V = 0.23*** |
| PLR | 83 | 198 | +/-5.2 |
| PDC | 82 | 122 | +/-6.5 |
| PS | 62 | 171 | +/-7.3 |
| UDC | 51 | 115 | +/-9.1 |
| PVL | 61 | 54 | +/-12.9 |
| Les Verts | 60 | 71 | +/-11.5 |
| Autre parti | 69 | 55 | +/-12.0 |
| Aucun parti | 60 | 172 | +/-7.4 |
| Total | 66 | 958 | |
| Confiance dans le conseil fédéral (0-10) | | | V = 0.11* |
| Très faible à faible (0-4) | 40 | 68 | +/-12.3 |
| Moyenne (5) | 55 | 91 | +/-10.6 |
| Elevée (6,7) | 60 | 314 | +/-5.4 |
| Très élevée (8-10) | 78 | 478 | +/-4.1 |
| Total | 66 | 951 | |
| Intérêt politique | | | V = n.s. |
| Très intéressé-e | 61 | 267 | +/-5.8 |
| Plutôt intéressé-e | 69 | 541 | +/-3.9 |
| Plutôt pas intéressé-e | 62 | 128 | +/-8.4 |
| Pas du tout intéressé-e | 78 | 22 | +/-17.8 |
| Total | 66 | 958 | |

Tableau 0-4: Taux d'acceptation concernant la mise en œuvre de la directive de l'UE sur les armes en fonction de critères socio-démographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

| Critères | Oui (en %) | n | V de Cramer/ Erreur standard |
|--|------------|------------|---------------------------------|
| Total | 64 | 971 | |
| Sexe | | | V = n.s. |
| Hommes | 60 | 517 | +/-4.3 |
| Femmes | 68 | 454 | +/-4.4 |
| Total | 64 | 971 | |
| Age | | | V = n.s. |
| 18 à 29 ans | 52 | 82 | +/-12.1 |
| 30 à 39 ans | 58 | 50 | +/-14.2 |
| 40 à 49 ans | 66 | 112 | +/-9.0 |
| 50 à 59 ans | 64 | 163 | +/-7.5 |
| 60 à 69 ans | 67 | 201 | +/-6.7 |
| 70 ans et plus | 67 | 363 | +/-4.9 |
| Total | 64 | 971 | |
| Revenu équivalent | | | V = n.s. |
| 1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'250) | 57 | 195 | +/-7.1 |
| 2 ^e quartile (CHF 3'251-4'749) | 60 | 226 | +/-6.5 |
| 3 ^e quartile (CHF 4'750-6'630) | 66 | 210 | +/-6.6 |
| 4 ^e quartile (> CHF 6'720) | 70 | 236 | +/-5.8 |
| Total | 64 | 867 | |
| Niveau de formation (diplôme) | | | V = 0.20*** |
| Sans formation post-obligatoire | 46 | 92 | +/-10.8 |
| Formation professionnelle initiale/apprentissage | 59 | 365 | +/-5.1 |
| Maturité/formation professionnelle supérieure | 61 | 209 | +/-6.8 |
| Haute école spécialisée/université/EPF | 76 | 304 | +/-5.0 |
| Total | 64 | 970 | |
| Statut professionnel | | | V = n.s. |
| Indépendant-e | 65 | 68 | +/-11.6 |
| Employé-e | 61 | 335 | +/-5.3 |
| Autres personnes actives | 50 | 23 | +/-22.7 |
| Personnes inactives en formation | 66 | 33 | +/-19.3 |
| Personnes inactives à la retraite | 68 | 423 | +/-4.6 |
| Femme/homme au foyer | 60 | 66 | +/-12.2 |
| Autres personnes inactives | 62 | 20 | +/-22.2 |
| Total | 64 | 968 | |

| | | | |
|---|----|-----|--------------------|
| Positionnement gauche-droite (0-10) | | | V = 0.35*** |
| Tout à gauche (0-2) | 86 | 81 | +/-6.7 |
| Gauche (3,4) | 84 | 196 | +/-5.4 |
| Centre (5) | 67 | 343 | +/-5.1 |
| Droite (6,7) | 53 | 209 | +/-6.9 |
| Tout à droite (8-10) | 33 | 104 | +/-9.3 |
| Total | 65 | 933 | |
| Sympathie politique | | | V = 0.43*** |
| PLR | 61 | 194 | +/-6.9 |
| PDC | 73 | 119 | +/-8.1 |
| PS | 86 | 176 | +/-4.6 |
| UDC | 25 | 115 | +/-7.8 |
| PVL | 88 | 55 | +/-8.3 |
| Les Verts | 91 | 74 | +/-7.1 |
| Autre parti | 50 | 56 | +/-13.1 |
| Aucun parti | 55 | 182 | +/-7.2 |
| Total | 64 | 971 | |
| Confiance dans le conseil fédéral (0-10) | | | V = 0.19*** |
| Très faible à faible (0-4) | 46 | 69 | +/-12.0 |
| Moyenne (5) | 49 | 95 | +/-10.4 |
| Elevée (6,7) | 61 | 315 | +/-5.6 |
| Très élevée (8-10) | 72 | 485 | +/-4.1 |
| Total | 64 | 964 | |
| Intérêt politique | | | V = 0.13* |
| Très intéressé-e | 69 | 273 | +/-5.6 |
| Plutôt intéressé-e | 64 | 546 | +/-4.1 |
| Plutôt pas intéressé-e | 49 | 128 | +/-9.1 |
| Pas du tout intéressé-e | 50 | 24 | +/-21.9 |
| Total | 64 | 971 | |